

EXERCICE  
2024



# ZOOM SUR LE BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE STRASBOURG

# Sommaire

---

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Présentation globale</b>	<b>7</b>
<b>1. La section de fonctionnement</b>	<b>9</b>
A / Les charges	9
1 - Charges de gestion	11
2 - Dépenses de personnel	12
3 - Autres charges de gestion courante	13
4 - Charges financières	14
5 - Frais divers	15
6 - Financement de la section d'investissement	15
B / Les produits	20
1 - Produits des services et du domaine	21
2 - Impôts et taxes	21
3 - Dotations et participations	22
4 - Autres produits de gestion courante	22
5 - Produits financiers	22
6 - Produits exceptionnels	23
7 - Reprise sur amortissement et provisions	23
8 - Atténuations de charges	23
<b>2. La section d'investissement</b>	<b>24</b>
A / Les dépenses par politique publique	25
B / La territorialisation des investissements	32
<b>3. La dette</b>	<b>37</b>
A / La dette propre	37
B / La dette garantie	44
<b>4. Le budget lu autrement</b>	<b>45</b>
A / L'analyse ODD et I4CE du budget	45
B / La budgétisation sensible au genre	56
<b>5. Le budget annexe de l'école européenne</b>	<b>61</b>
<b>6. Le budget en un clin d'œil</b>	<b>63</b>

# INTRODUCTION

Le vote du budget primitif 2024 est l'occasion pour la ville de Strasbourg de proposer une stratégie opérationnelle en prenant en compte le contexte global afin de répondre aux besoins des habitant-es d'aujourd'hui, celles et à ceux à venir, tout en préparant le futur : accès aux services publics notamment d'éducation et des solidarités, la culture pour toutes et tous, végétaliser la ville par l'extension de la canopée urbaine, repartager l'espace public, améliorer la qualité de l'air et l'alimentation ; autant de champs que notre exécutif municipal investit à travers des politiques publiques qui se déploient et s'approfondissent, face aux extensions des crises climatiques et sociales en cours.

Le 6<sup>e</sup> rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) insiste sur la nécessité de prendre des mesures significatives pour limiter le réchauffement en dessous de 1,5 °C d'ici 2030. Il s'agit d'une réalité concrète et palpable sur le territoire, sur lequel les effets du dérèglement climatique se font sentir et impactent directement l'ensemble des habitant-es.

L'amélioration ponctuelle de la qualité de l'air constatée fin 2023, résultant notamment de la ZFE mobilité, ne doit pas nous faire oublier qu'à l'échelle métropolitaine, nous déplorons plus de 500 morts prématurées par an, dues à la pollution de l'air. Cette réalité nous oblige collectivement à poursuivre nos efforts pour mettre en place des mesures efficaces visant à réduire durablement cette menace pour la santé publique.

En ce qui concerne la solidarité, la prévalence de la pauvreté à Strasbourg, où plus d'un quart des habitant-es vivent en dessous du seuil de pauvreté, représente un défi structurel majeur pour la ville et sa région métropolitaine. Depuis 2014, nous observons une augmentation constante de ce taux, particulièrement marquée dans les segments de population aux plus faibles revenus.

Par ailleurs, l'inflation significative de l'année précédente a accentué les pressions sur les coûts de l'énergie et les intérêts de la dette. Le coût de l'énergie est passé de 11,9 millions d'euros en 2022 à 32,3 millions d'euros en 2023. Une diminution notable est prévue pour l'année 2024 sans toutefois retrouver les niveaux d'avant crise. Si l'accès au financement reste toujours aisé pour la ville de Strasbourg, nous voyons se dessiner une nouvelle donne financière avec l'augmentation durable des taux d'intérêt.

Enfin, force est de constater que la non-indexation de la DGF sur l'inflation ou la prise en compte, très partielle, de la situation sociale des communes, fragilise la situation financière des collectivités locales. Notons que sur le plan des ressources les augmentations successives et nécessaires du point d'indice n'ont pas été suivies de compensation. Strasbourg n'a en outre bénéficié que d'une part minimale du fonds vert. En effet, pour Strasbourg, cela se traduit par seulement 0,6 million d'euros pour l'année 2023. C'est dans ce contexte global et local que la ville de Strasbourg a élaboré sa stratégie budgétaire, en réorientant les priorités en matière de fiscalité et de gestion de la dette. Face à ces défis, nous agissons depuis 2020, à travers le budget municipal, pour **renforcer les services publics, étendre les solidarités, préparer l'avenir de nos enfants sur un territoire rendu résilient face aux effets des dérèglements de tous ordres.**

## L'éducation et les solidarités au cœur du projet municipal

La réorientation de la stratégie budgétaire du présent mandat a consisté notamment à faire de l'enfance et de l'éducation d'une part, des solidarités d'autre part, des domaines prioritaires de l'action publique locale avec une augmentation de plus de 20 % des dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2023 pour l'éducation et de près de 30 % pour les solidarités, la santé et la jeunesse. En 2024 nous poursuivons ces efforts avec une augmentation de **+2,7 M€** :

- **La restauration scolaire** passe ainsi de 8,6 M€ à 10 M€, en raison pour partie de l'évolution du nombre de rationnaires estimé à +5 % et du prix des denrées alimentaires, mais aussi et surtout compte tenu de l'ouverture de la nouvelle école Mentelin qui concrétisera la logique de cuisine sur place qui se développera ces prochaines années ;
- **L'augmentation des surfaces végétalisées en ville** se traduit par un impact sur la gestion des espaces verts incluant l'entretien des arbres et la gestion des jardins familiaux, à 6,9 M€, soit +700 K€ de BP à BP, compte tenu de l'évolution des surfaces et des arbres à entretenir ;
- La lutte contre l'exclusion, à 5,2 M€, incluant le dispositif **500 places** d'hébergement et la subvention au CCAS, en évolution de +200 K€ afin de **pérenniser l'aide alimentaire aux plus précaires** et de prendre en compte l'évolution des grilles indiciaires dans le secteur associatif pour le dispositif 500 places d'hébergement ;
- **L'ordonnance verte pour les femmes enceintes**, dont le nombre de bénéficiaires passera de 800 à 1500 femmes entre 2022 et 2024, et dont le coût augmente par conséquent de 300 K€ en passant à 700 K€ en 2024 ;
- **La mise en place du service médiation**, dont le montant inscrit augmente de 100 K€ en 2024, soit une inscription à 400 K€, étant précisé que le coût de la prestation est estimé à 600 K€ en année pleine.

## Un bouclier écologique et social qui se déploie

Le projet municipal prend, depuis 2020, la forme d'un bouclier écologique et social. Face à la crise énergétique, de nouveaux crédits sont venus abonder à compter de 2023 cette ambition en ajoutant un million d'euros supplémentaire au bouclier chaque année. En 2024, dans un contexte où l'inflation continue d'exercer une pression importante sur les prix, la Ville renforce son engagement en faveur du bouclier social et environnemental des habitant-es de Strasbourg avec de nouveaux crédits.

Sont ainsi inscrits les nouvelles dépenses suivantes, à hauteur de **+1,8 M€** :

- **les subventions aux centres socio-culturels sont revalorisées de 1 M€, à 8,1 M€**, afin d'une part de prendre en compte la refonte des grilles dans le secteur socio-éducatif, mais aussi de donner les moyens adéquats aux structures pour leur permettre de continuer à œuvrer dans le lien avec la jeunesse de nos quartiers ;
- l'évolution des projets éducatifs dans les écoles, prenant en compte les violences urbaines de l'été dernier, pour un montant de +300 K€, qui sera déployé courant 2024 ;
- **une aide sociale communale revue et augmentée** : la refonte des aides communales à 1,7 M€, soit +100 K€ de BP à BP, lesquelles intègrent désormais l'inconditionnalité des aides quelle que soit la situation administrative des personnes ;
- **le dispositif « vacances pour toutes et tous »**, en évolution de +100 K€ soit au total un montant financé de 180 K€ ;
- **l'expérimentation « territoire zéro non-recours »**, doté de 200 K€ pour le budget 2024 dont l'objectif est notamment l'amélioration d'accès aux services et aux tarifications solidaires ;
- **l'accompagnement social de la résorption des bidonvilles**, à hauteur de 100 K€ en 2024.

## Une année exceptionnelle placée sous le signe de l'ouverture sur le monde

Il n'y a pas de politique municipale sans politique culturelle, condition nécessaire pour alimenter et faire émerger les imaginaires, permettre l'émancipation, faire foisonner le dialogue et nourrir l'altérité.

L'année 2024 revêt également une importance particulière en tant qu'année d'ouverture sur le monde pour Strasbourg. À travers une série d'événements internationaux majeurs, la Ville confirme son statut de capitale européenne accueillante et engagée, promouvant des valeurs telles que la diversité, l'égalité et la solidarité sur la scène mondiale.

2024 sera une année résolument européenne. Une échéance cruciale concerne notre continent tout entier : le choix que chacune et chacun devra faire au moment des élections européennes, en juin prochain. Elle sera marquée également par les 75 ans du Conseil de l'Europe, cette institution ancrée à Strasbourg, et qui défend et promeut les droits humains, l'Etat de droit et la démocratie.

L'année 2024 est, de plus, le point d'orgue de plusieurs événements qui consacrent Strasbourg comme une ville ouverte sur le monde, pour un montant complémentaire de **1,4 M€** :

- **Strasbourg capitale mondiale du livre sera dotée de 1 M€** en dépenses courantes (hors dépenses de personnel),
- **le colloque contre les violences faites aux femmes qui prendra une dimension européenne**, et dont les crédits seront de 400 K€, soit +300 K€ de BP à BP,
- **le passage de la flamme olympique**, dont le montant inscrit est de 100 K€.

Il convient également de souligner l'enthousiasme des habitant·es pour la culture, comme en témoigne la fréquentation remarquable des musées en 2023, avec 687909 visiteurs, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2022, ainsi que celle des médiathèques de la Ville et de l'EMS, qui ont accueilli 952426 visiteurs en 2023, soit une hausse de 129400 par rapport à l'année précédente (+15,7%). De même pour le 5<sup>e</sup> lieu et les TAPS qui ont enregistré un taux de remplissage de 99 % pour la saison estivale.

Il est de notre responsabilité de proposer des projets culturels à la hauteur des attentes du public, des espaces qui correspondent aux pratiques contemporaines en matière de création, des lieux qui perdurent dans le temps et anticipent les besoins de demain.

Nous avons décidé de remédier à des situations longtemps négligées, voire totalement oubliées, et 2024 marquera une étape cruciale à cet égard. Nous faisons notamment référence à l'Opéra, à la Laiterie, au Palais Rohan, au Musée alsacien, au cinéma Star. Cela représente pour notre ville des investissements significatifs, mais indispensables. Le budget de la culture qui s'élevait en 2023 à 87 millions d'euros passe en 2024 à 89,4 M€, le plaçant ainsi en deuxième position après l'éducation, avec une augmentation de 5,2 % depuis 2019.



## Notre horizon est la transformation durable du territoire pour l'adapter au nouvel état du monde

L'investissement public local représente la majeure partie de l'investissement public en France. Avec un volume d'investissement record, la Ville confirme son rôle d'acteur principal de l'économie durable locale mais aussi de la transformation écologique. **La commande publique responsable** à travers le Schéma de promotion des Achats socialement et écologiquement Responsables vient renforcer notre politique en faveur des entreprises du territoire mais aussi de l'économie sociale et solidaire.

Le plan pluriannuel d'investissement actualisé en 2023 est porté à 840 M€ pour répondre aux besoins stratégiques de notre ville. Aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg, des entreprises publiques locales et de l'office HLM, ce sont plus de 3,5 M€ qui serviront au financement des projets stratégiques du territoire.

Pour l'année 2024, la ville de Strasbourg affiche avec **139,6 M€**, le montant de dépenses opérationnelles d'investissement le plus important depuis 10 ans, confirmant la volonté transformatrice pour le territoire, malgré des taux d'intérêt en forte hausse depuis 1 an. Sont ainsi inscrits :

- **37,6 M€ de crédits pour l'enfance et l'éducation, premier budget d'investissement** à 27% du total des crédits opérationnels avec notamment 10 M€ pour les **nouvelles écoles Mentelin et Krimmeri**, 2,8 M€ pour la réhabilitation thermique des écoles avec la mise en place de **contrats de performance énergétiques** pour 5 écoles et 2,3 M€ pour le **plan numérique** ;
- 8,6 M€ pour la **végétalisation** intégrant 6,5 M€ pour la végétalisation/déminéralisation des cours d'école ;
- 4,3 M€ pour le programme de renouvellement du parc des véhicules dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions mobilité ;
- 3,8 M€ pour l'**éclairage public** intégrant 1,5 M€ pour les économies d'énergie.

## Face aux crises, un budget solide, ancré et ambitieux pour la transformation écologique et la justice sociale

Nous considérons que le budget est l'instrument de traduction des volontés politiques. Les nôtres sont claires : face aux dérèglements et désordres, il faut protéger les habitant-es, permettre leur émancipation et construire des horizons désirables et vivables. La réalité et la durabilité de cette ambition nécessite une stratégie soutenable et maîtrisée qui nous guide depuis 2021.

Le budget de l'année 2024 reflète cette approche en proposant une stabilité fiscale et en prévoyant une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement et d'investissement, grâce à une gestion active de la dette et des recettes. Nous nous engageons à respecter les principaux indicateurs de bonne gestion, ce qui nous permet de tracer une trajectoire de transformation écologique, sociale et démocratique pour la ville, durable et soutenable.



# PRÉSENTATION GLOBALE

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire tenu le 8 février 2024.

	BP 2023 VOTÉ	PROJET DE BP 2024
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>641,9 M€</b>	<b>684,5 M€</b>
› FONCTIONNEMENT	449,1 M€	458,5 M€
› INVESTISSEMENT	192,8 M€	226 M€
<b>BUDGET ANNEXE ÉCOLE EUROPÉENNE DE STRASBOURG</b>	<b>1,2 M€</b>	<b>1,2 M€</b>
› FONCTIONNEMENT	1,2 M€	1,2 M€
› INVESTISSEMENT	0,03 M€	0,03 M€
<b>TOTAL</b>	<b>643,1 M€</b>	<b>685,7 M€</b>

## Les documents budgétaires transmis aux conseiller·ères comportent :

### Pour le document réglementaire

#### 1. LES ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

- les informations générales statistiques, fiscales et les ratios financiers,
- les tableaux d'ensemble de l'équilibre financier par nature, en fonctionnement et investissement,
- la balance générale du budget.

#### 2. LES ÉLÉMENTS DU VOTE

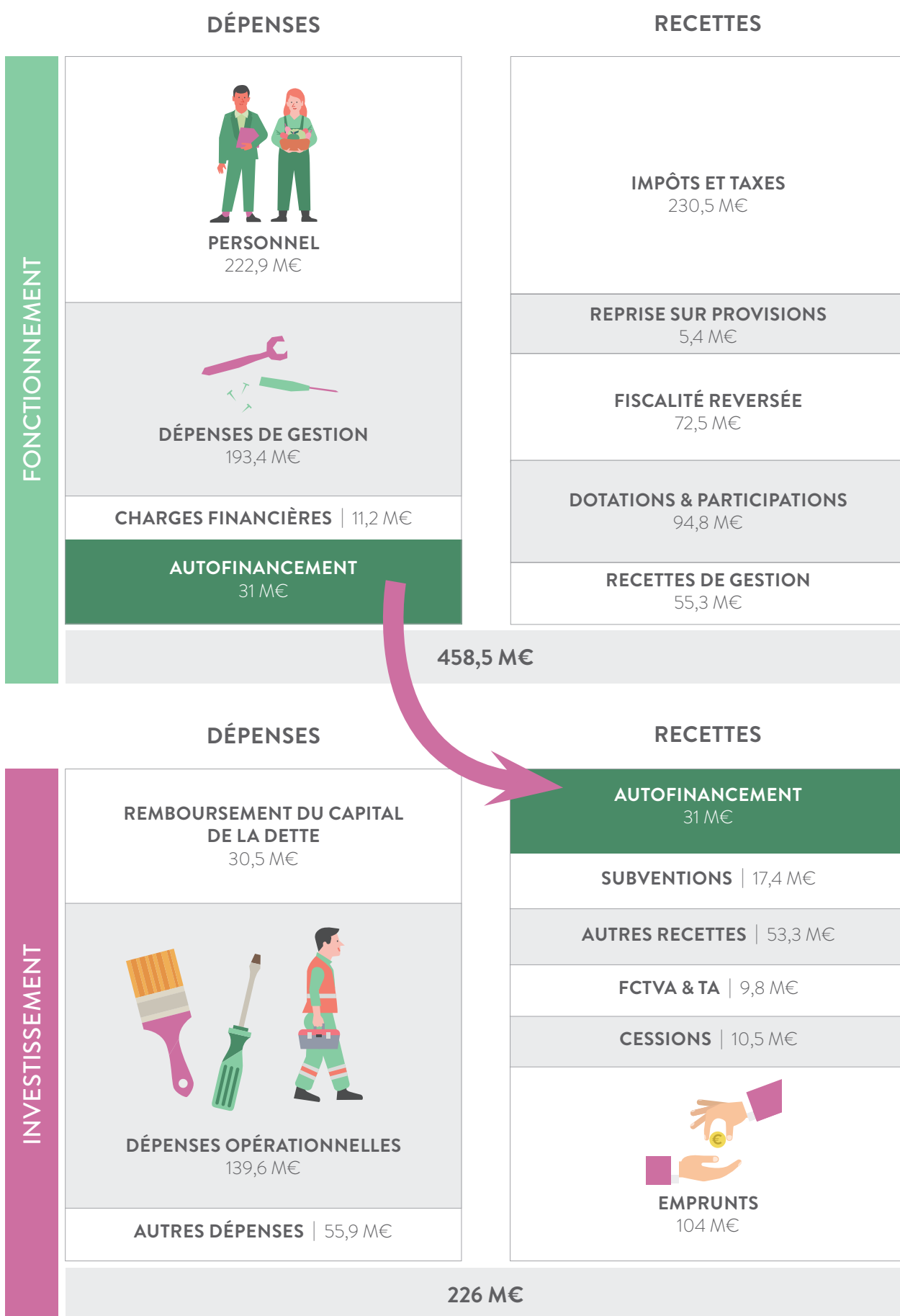
- pour la section de fonctionnement:
  - une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature, ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
- pour la section d'investissement:
  - une vue d'ensemble des dépenses et recettes,
  - les dépenses et recettes par nature ventilées selon la classification la plus fine de la M57,
  - la liste des autorisations de programme. Seuls sont soumis au vote de l'assemblée les montants de chaque autorisation de programme et le crédit de paiement 2024.
- les annexes
  - les éléments du bilan (présentation croisée par fonction, état de la dette, provisions...),
  - les engagements hors bilan (état des emprunts garantis...),
  - les autres éléments d'information (état du personnel...).

### Pour le cahier d'investissement

- la liste des autorisations de programme, qui fait l'objet d'un vote,
- la liste des crédits annuels,
- la répartition des autorisations de programme par direction et par service, hors programmes financiers et crédits annuels.



Le schéma ci-dessous synthétise les différentes dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement pour le BP 2024, détaillées dans la présente notice :





# 1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A. LES CHARGES

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2024 à 458,5M€, au sein desquelles les dépenses réelles sont en évolution de +0,8%, à 427,5M€ au lieu de 424,1M€ (+3,4M€).

### BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Charges de gestion générale</b>	<b>94 273 448</b>	<b>116 117 409</b>	<b>111 901 565</b>	<b>-3,63%</b>
	Achats et variation de stocks	26 743 600	48 237 342	37 682 040	-21,88%
	› Énergie	11 853 155	32 285 367	20 023 710	-37,98%
	› Eau	1 183 005	1 183 105	1 183 005	-0,01%
	› Fournitures	5 113 290	5 090 570	5 283 525	3,79%
	› Restauration scolaire	7 610 400	8 571 000	10 020 000	16,91%
	› Autres	983 750	1 107 300	1 171 800	5,82%
	Autres charges externes	63 978 928	63 951 867	70 362 051	10,02%
	Services extérieurs	22 080 635	22 378 731	25 730 668	14,98%
	› Contrat de prestations de services	3 812 400	3 938 333	5 388 931	36,83%
	› Entretien et réparations	10 598 700	10 677 096	11 873 114	11,20%
	› Autres	7 669 535	7 763 302	8 468 623	9,09%
	Autres services extérieurs	41 898 293	41 573 136	44 631 383	7,36%
	› Rem. de frais de fonctionnement avancés par l'Eurométropole	10 300 000	11 000 000	12 400 000	12,73%
	› Frais de gardiennage	4 141 550	3 987 564	5 017 993	25,84%
	› Frais de nettoyage des locaux	6 837 650	7 151 150	6 543 900	-8,49%
	› Autres	20 619 093	19 434 422	20 669 490	6,36%
	Impôts, taxes et versements assimilés (hors personnel)	3 550 920	3 928 200	3 857 474	-1,80%

<b>2</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>208 386 758</b>	<b>219 046 478</b>	<b>222 875 040</b>	<b>1,75%</b>
	Remboursement à l'EMS des dépenses de personnel Ville	204 100 000	215 000 000	219 000 000	1,86%
	Dépenses du personnel propres à la Ville	2 748 819	2 350 918	2 109 991	-10,25%
	Personnel extérieur à la Ville	1 520 839	1 678 460	1 746 569	4,06%
	Impôts, taxes & versés assimilés s/rémunérations	17 100	17 100	18 480	8,07%

## BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>3</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>80 218 430</b>	<b>79 990 083</b>	<b>80 788 825</b>	<b>1,00 %</b>
	Subventions	51 240 284	48 989 322	48 999 209	0,02 %
	› Subventions de fonctionnement aux organismes publics	3 132 000	3 658 000	3 482 000	-4,81 %
	› Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes	48 108 284	45 331 322	45 517 209	0,41 %
	Autres charges de gestion courante	28 978 146	31 000 761	31 789 616	2,54 %
	› Orchestre philharmonique	9 900 000	9 900 000	9 652 500	-2,50 %
	› Opéra du Rhin	7 109 319	6 937 837	6 937 837	0,00 %
	› EPCC HEAR	5 600 000	4 960 000	5 460 000	10,08 %
	› Bains municipaux	1 598 000	1 859 000	1 859 000	0,00 %
	› Éducation	2 680 750	3 071 000	3 455 000	12,50 %
	› Indemnités des élu-es	1 497 495	1 554 500	1 582 500	1,80 %
	› Secours et dot		1 646 840	1 718 000	4,32 %
	› Autres	592 582	1 071 584	1 124 779	4,96 %
<b>4</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>296 000</b>	<b>343 000</b>	<b>343 000</b>	<b>0,00 %</b>
<b>5</b>	<b>Charges financières</b>	<b>2 950 500</b>	<b>7 460 500</b>	<b>11 160 500</b>	<b>49,59 %</b>
	Intérêts des emprunts et dettes	2 890 000	7 400 000	11 100 000	50,00 %
	Autres charges financières	60 500	60 500	60 500	0,00 %
<b>6</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 166 340</b>	<b>104 200</b>	<b>150 000</b>	<b>43,95 %</b>
	Secours et dot	1 796 840			
	Autres charges exceptionnelles	369 500	104 200	150 000	43,95 %
<b>7</b>	<b>Dotations et provisions</b>	<b>792 524</b>	<b>610 330</b>	<b>115 870</b>	<b>-81,02 %</b>
<b>8</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>516 000</b>	<b>428 000</b>	<b>165 200</b>	<b>-61,40 %</b>
	Fonds de Péréquation des Ress Intercomm et Comm (FPIC)	490 000	370 000	109 000	-70,54 %
	Autres reversements sur autres impôts et assimilés	26 000	58 000	56 200	-3,10 %
<b>9</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>1 200 000</b>			
<b>10</b>	<b>Financement de la section d'investissement</b>	<b>26 500 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>31 000 000</b>	<b>24,00 %</b>
	Amortissements immobilisations corporelles	19 000 000	20 000 000	29 000 000	45,00 %
	Amortissements charges de fonctionnement à répartir	400 000	400 000	400 000	0,00 %
	Virement à la section d'investissement	8 000 000	4 600 000	1 600 000	-65,22 %
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>417 300 000</b>	<b>449 100 000</b>	<b>458 500 000</b>	<b>2,09 %</b>

## Les charges de gestion

Les dépenses de gestion générale correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en diminution de 3,6 % compte tenu de la baisse du coût de l'énergie (-12,3 M€). Hors énergie, l'évolution est de +8 M€ de BP à BP (+9,6 %).

### Achats et variations des stocks ▼ 21,9 %

Au sein des achats et variations des stocks, en baisse de 21,9 %, à 37,7 M€ (-10,6 M€), sont à signaler :

- **les dépenses d'énergie** s'élèvent à 20 M€ en 2024 au lieu de 32,3 M€, soit une diminution de 12,3 M€ de BP à BP, grâce à une stratégie d'achat se traduisant par des prises de position effectuées tout au long de l'année 2023 et du plan de sobriété énergétique, qui a permis de réduire la consommation énergétique de 14 % en un an.
- **les dépenses d'eau** qui sont en stabilité et affichent une inscription à 1,2 M€.
- **les dépenses de restauration scolaire**, qui passent de 8,6 M€ à 10 M€ (+1,4 M€), l'évolution étant liée à :
  - l'accroissement des prix des denrées alimentaires,
  - l'augmentation de la fréquentation estimée à +5 %, soit 12880 rationnaires par jour en moyenne,
  - l'ouverture du groupe scolaire Mentelin à l'automne 2024 avec une cuisine sur place.

### Autres charges externes ↗ 10 %

Parmi les autres charges externes, en augmentation de 6,4 M€ à 70,4 M€, figurent :

- **les services extérieurs**, en croissance de 3,3 M€ (+15 %), dont :
  - les contrats de prestations de services à +1,5 M€, dont +1 M€ concerne la politique de stationnement (+0,7 M€ pour la rémunération du délégataire et +0,3 M€ à l'ANTAI correspondant à l'envoi des forfaits post-stationnement à domicile), +0,2 M€ pour le traitement des déchets à l'Eurométropole du marché de Noël, +0,1 M€ à l'entretien externalisé des espaces verts et +0,1 M€ à la mise en place du service de prévention sur la voie publique,
  - l'entretien et les réparations, à 11,9 M€, soit +1,2 M€, lié pour +0,4 M€ à la gestion des espaces verts incluant l'entretien des arbres, +0,2 M€ à l'entretien du patrimoine sportif, +0,2 M€ à l'entretien des écoles, +0,1 M€ à la gestion du patrimoine culturel et +0,1 M€ à la maintenance des bâtiments,
  - les autres dépenses des services extérieurs, à 8,5 M€, soit +0,7 M€ de BP à BP, concernent pour +0,3 M€ l'organisation des assises européennes contre les violences faites aux femmes, +0,2 M€ les dépenses liées aux assurances et +0,2 M€ le loyer du Scala.
- Les autres services extérieurs, à 44,6 M€, soit +3,1 M€ de BP à BP, dont :
  - le remboursement des frais de fonctionnement à l'Eurométropole, à 12,4 M€ soit +1,4 M€ lié principalement au coût de l'informatique porté par le budget de l'Eurométropole,
  - les frais de gardiennage, à 5 M€, soit +1 M€ de BP à BP, lié à l'actualisation des marchés,
  - les frais de nettoyage des locaux à 6,5 M€, soit -0,6 M€ de BP à BP, et correspondant à l'optimisation des prestations, notamment dans les écoles,
  - la partie autres dépenses, à 20,7 M€ soit +1,2 M€ de BP à BP, comprenant +0,8 M€ pour Strasbourg capitale mondiale du livre et +0,3 M€ pour l'ajustement de l'ordonnance verte pour les femmes enceintes (objectif de 1500 bénéficiaires en 2024 contre 700 en 2022 au début du dispositif).



### Impôts et taxes ▼1,8%

Le poste impôts, taxes et versements assimilés est en diminution de 1,8 % à 3,9 M€ en 2024, intégrant l'évolution des bases fiscales et déduit des dégrèvements opérés en lien avec les services fiscaux.

## Les dépenses de personnel

**Les dépenses de personnel, d'un montant total de 222,9 M€, sont en augmentation de 3,8 M€ de BP à BP (+1,8%).**

Au sein de ces dépenses, on retrouve :

- le remboursement des dépenses de personnel avancées par l'Eurométropole, en augmentation de 4 M€, évoluant de 215 M€ à 219 M€ de BP à BP et dont la base de calcul correspond au réalisé 2023 qui s'élève à 210,1 M€, expliqué comme suit :
  - +2 M€ d'ajout de 5 points d'indice à tous les agent-es à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
  - +1,7 M€ d'impact en année pleine de mesures prises en 2023 (Séjour étendu, refonte des grilles, augmentation du point d'indice),
  - +1,2 M€ correspondant à l'effet GVT (glissement vieillesse technicité),
  - +0,9 M€ pour l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL,
  - +0,7 M€ d'entrées/sorties de personnel,
  - +0,6 M€ d'autres mesures (mutuelle, forfait mobilité durable...),
  - +1,8 M€ de mesures nationales.
- les dépenses de personnel propres de la ville, pour un montant de 2,1 M€, en diminution de 0,2 M€ de BP à BP, incluant les retraités de droit local et la paie des bûcherons.

À ces dépenses s'ajoutent celles du personnel extérieur à la Ville, correspondant au personnel de l'Opéra (1,7 M€).

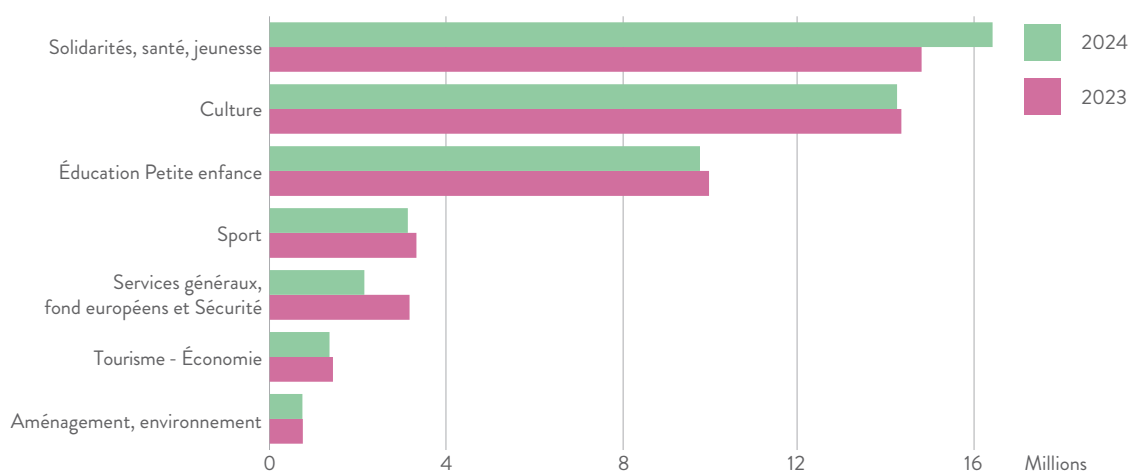
La quote-part des dépenses de personnel engagées par l'Eurométropole pour le compte de la Ville est calculée à partir d'un taux de répartition prévisionnel des charges avec l'Eurométropole de 58,66% (taux validé par la Commission mixte paritaire du 25 janvier 2024 pour l'exercice 2023).



## Les autres charges de gestion courante

Subventions: 49 M€ = 0 %

### Évolution des subventions de BP 2023 à BP 2024



Les subventions sont stables, à **49 M€** en 2024. Cette évolution est liée à la fin du projet Kairouan dont le solde 2024 est de 0,3 M€ au lieu de 1,5 M€ au BP 2023.

**À périmètre constant, les subventions sont en légère hausse (+1,2 M€)**, dont voici le détail:

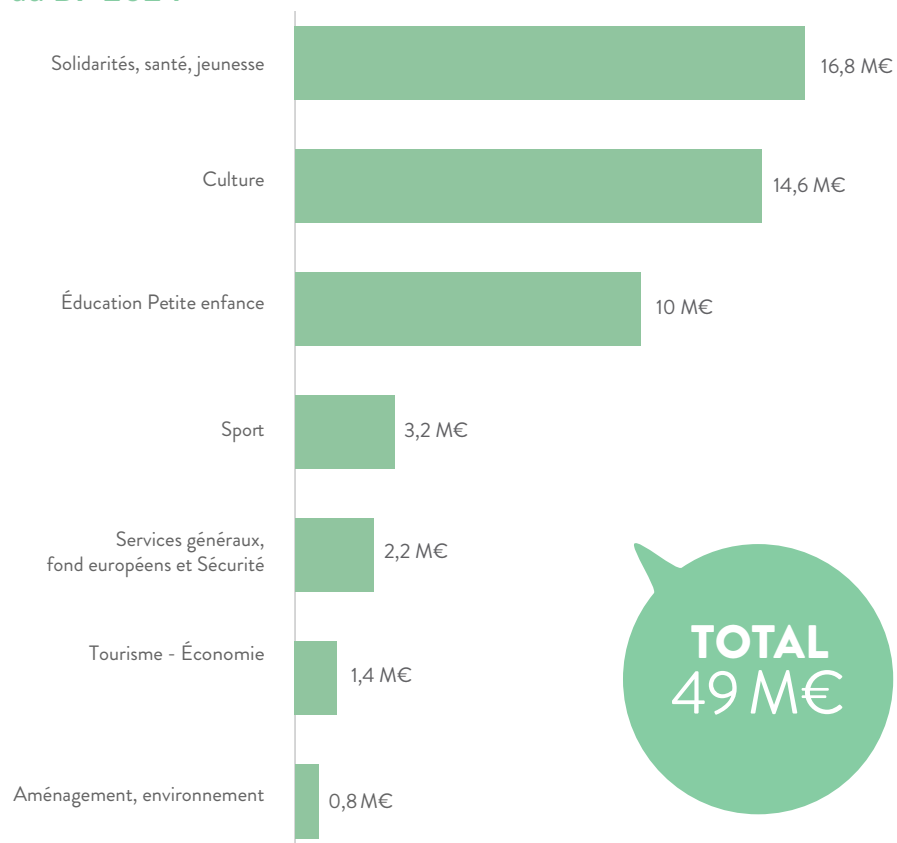
- Le premier secteur concerne **les solidarités, la santé et la jeunesse**, dont les montants passent de 15,1 M€ à **16,8 M€** (+1,7 M€ ou +10,9%) lié principalement au secteur de la jeunesse, dont les subventions évoluent à +1 M€ (de 7,1 M€ à 8,1 M€), à la vie associative (+0,2 M€), à l'ajustement des subventions en faveur de la lutte contre l'exclusion (+0,2 M€) ainsi que la mise en place du dispositif territoire zéro non recours (+0,1 M€);
- La deuxième thématique est la **culture**, dont les crédits passent de 14,7 M€ à **14,6 M€**, dont -0,2 M€ comprennent la subvention à la fondation de l'œuvre Notre-Dame (0,7 M€ au lieu de 0,9 M€ au BP 2023) et +0,1 M€ le soutien aux activités culturelles;
- Le troisième domaine concerne **l'éducation et la petite enfance**, dont le montant total de **10 M€** est en diminution de 0,2 M€, ce montant traduisant une stabilisation du nouveau mode de financement lié au bonus territorial de la CAF, sans modification des modalités de financement de la ville de Strasbourg;
- Le quatrième secteur est celui du **sport**, à **3,2 M€**, en diminution de 0,2 M€, qui pèse uniquement sur le sport performance (désormais à 1,8 M€ au lieu de 2 M€ au BP 2023), le soutien aux clubs de territoire restant stable (1,4 M€);
- Le **reste des subventions** s'établit à **4,4 M€**, soit -1,1 M€ de BP à BP, correspondant au solde du projet européen « Kairouan » (0,3 M€ inscrit en 2024 au lieu de 1,5 M€ au BP 2023).

**+1,2 M€**  
**À PÉRIMÈTRE**  
**CONSTANT**

Les subventions à accorder en cours d'exercice feront l'objet de délibérations spécifiques du Conseil municipal durant l'année, afin d'en désigner les bénéficiaires.

L'ensemble des subventions versées par la Ville figurera, comme chaque année, en annexe du compte administratif.

## Répartition prévisionnelle par thématique des subventions au BP 2024



### **Autres charges de gestion courante (hors subventions): 31,8 M€ ↗2,5%**

Les autres dépenses de gestion courante (hors subventions) font l'objet d'une hausse de +0,8 M€, liée :

- à la contribution en faveur de l'Orchestre philharmonique, dont le montant, à 9,7 M€ est en diminution de 2,5% de BP à BP (-0,2 M€) comme négocié par la ville avec cet organisme dans un contexte de recherche de sobriété budgétaire;
- à l'Opéra national du Rhin (6,9 M€), en stabilité de BP à BP;
- à l'EPCC Haute école des arts du Rhin (5,5 M€) en augmentation de 0,5 M€, la contribution revenant à son niveau habituel après une diminution exceptionnelle en 2023;
- aux écoles privées et à l'école européenne (3,5 M€, en augmentation de 0,4 M€) correspondant aux modalités de calcul prenant en compte le coût par élève qui est en augmentation;
- aux bains municipaux (1,9 M€ en stabilité), correspondant à la « contrainte de service public » pour la sous composante de fonctionnement intégrée dans le contrat de concession à 1,4 M€ (date de valeur janvier 2017) actualisé à 2024;
- au poste « secours et dots », à 1,7 M€, en évolution de +0,1 M€, correspondant au budget de l'aide locale dont les modalités sont revues avec le passage d'un plafond de 300 euros à 500 euros pour certaines aides associé à un élargissement au public à droit incomplet;
- aux indemnités des élu-e-s (1,6 M€).

## Les charges financières

Les charges financières s'établissent à 11,2 M€ en section de fonctionnement, soit une forte augmentation (+3,7 M€ ou +50%) compte tenu de l'évolution importante des taux d'intérêt depuis l'exercice 2022 et à la politique d'investissement soutenue de la ville de Strasbourg.

## Les frais divers

- **Les frais de fonctionnement de groupes d'élus** font l'objet d'un chapitre spécifique. Conformément à la réglementation, 343 K€ sont prévus en 2024.
- **Les charges exceptionnelles** sont à 150 K€, le seul type de dépenses sur ce chapitre correspondant aux annulations de titres sur exercices antérieurs.
- **Les provisions** sont à 116 K€ en 2024, correspondant aux charges relatives aux fondations.
- **Les atténuations de produits**, à 165 K€, correspondent à la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant saisi pour le FPIC 2024 est celui notifié en 2023, en l'attente de la notification de l'État pour l'exercice 2024, qui sera transmise en avril 2024.
- **Le poste dépenses imprévues** n'existe plus dans l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée depuis 2023 par la Ville.

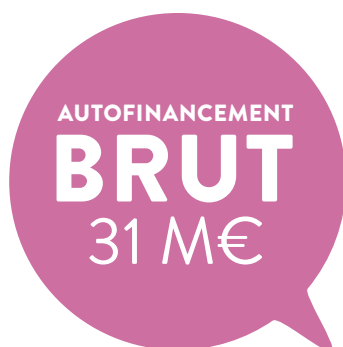
## Financement de la section d'investissement

Ce poste représente l'autofinancement brut (à savoir les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement) prévisionnel de l'exercice 2024, soit le surplus dégagé par la section de fonctionnement afin de financer la section d'investissement.

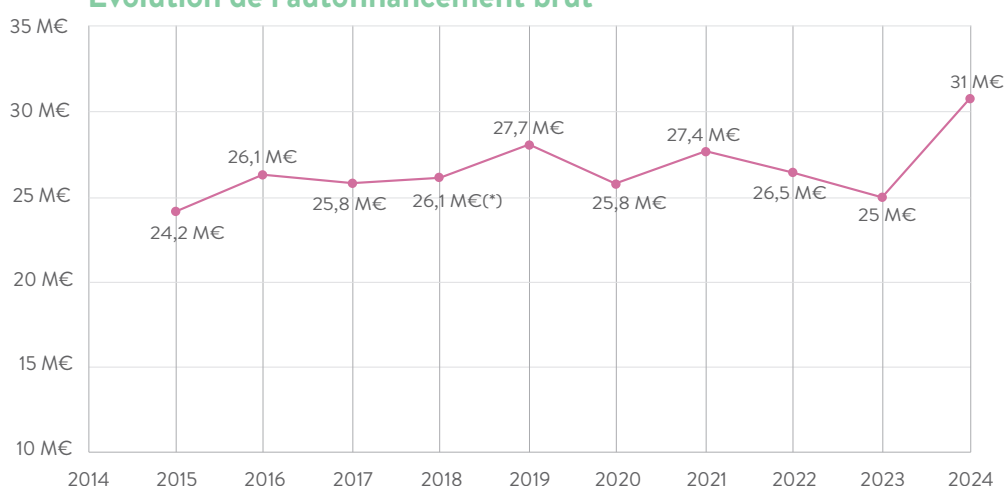
L'autofinancement brut passe de 25 M€ en 2023 à **31 M€** en 2024, soit +6 M€ (+24%).

L'autofinancement brut se décompose en :

- amortissement technique obligatoire de l'actif renouvelable, pour 29 M€, en augmentation importante de BP à BP (+9 M€), les règles d'amortissement de la nouvelle nomenclature comptable M57 étant plus extensives que celle de la M14 (notamment avec l'intégration de la règle comptable de l'amortissement « prorata temporis »),
- amortissement des charges de fonctionnement à répartir, pour 0,4 M€, et correspondant à l'étalement des charges de la COVID 19 mis en œuvre en 2020 et étalés sur 5 ans,
- virement complémentaire à la section d'investissement, pour 1,6 M€.



## Évolution de l'autofinancement brut

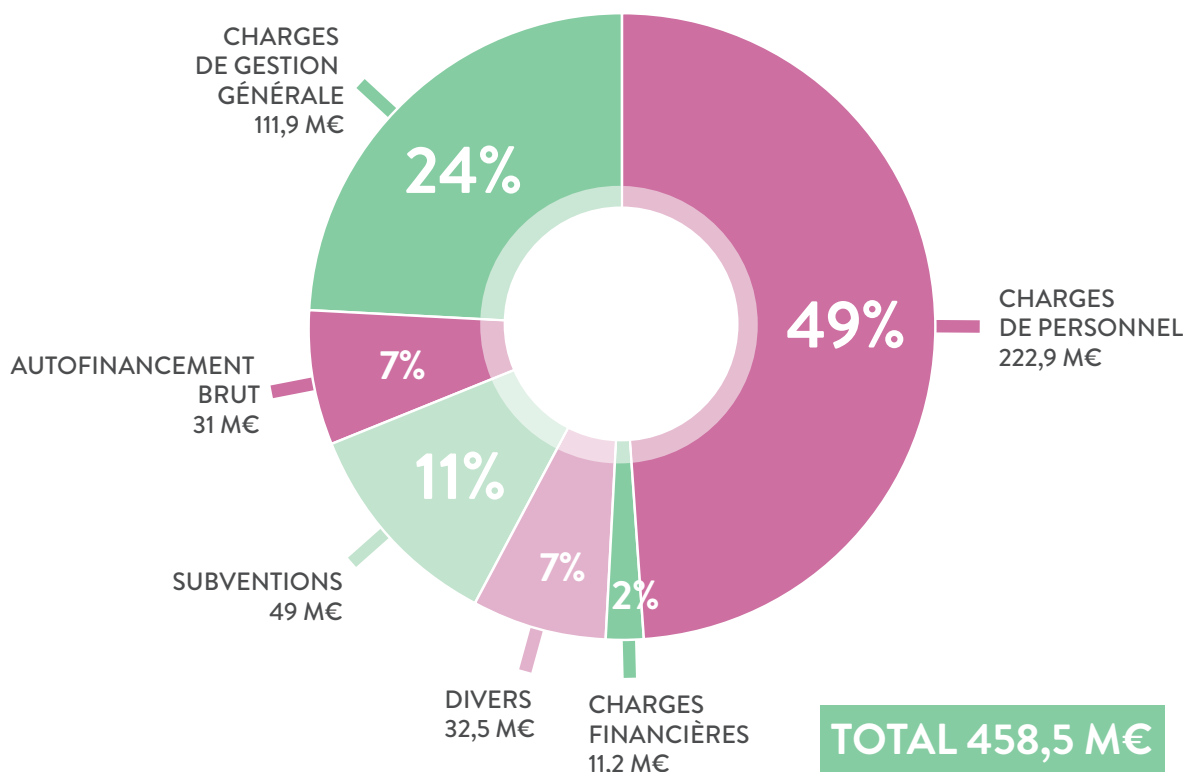


(\*) l'autofinancement inscrit au budget primitif 2018 intégrait 10,1 M€ de recettes de forfait post-stationnement, ici retraitées, la ville n'étant pas compétente pour encaisser ce forfait (hors frais de gestion).

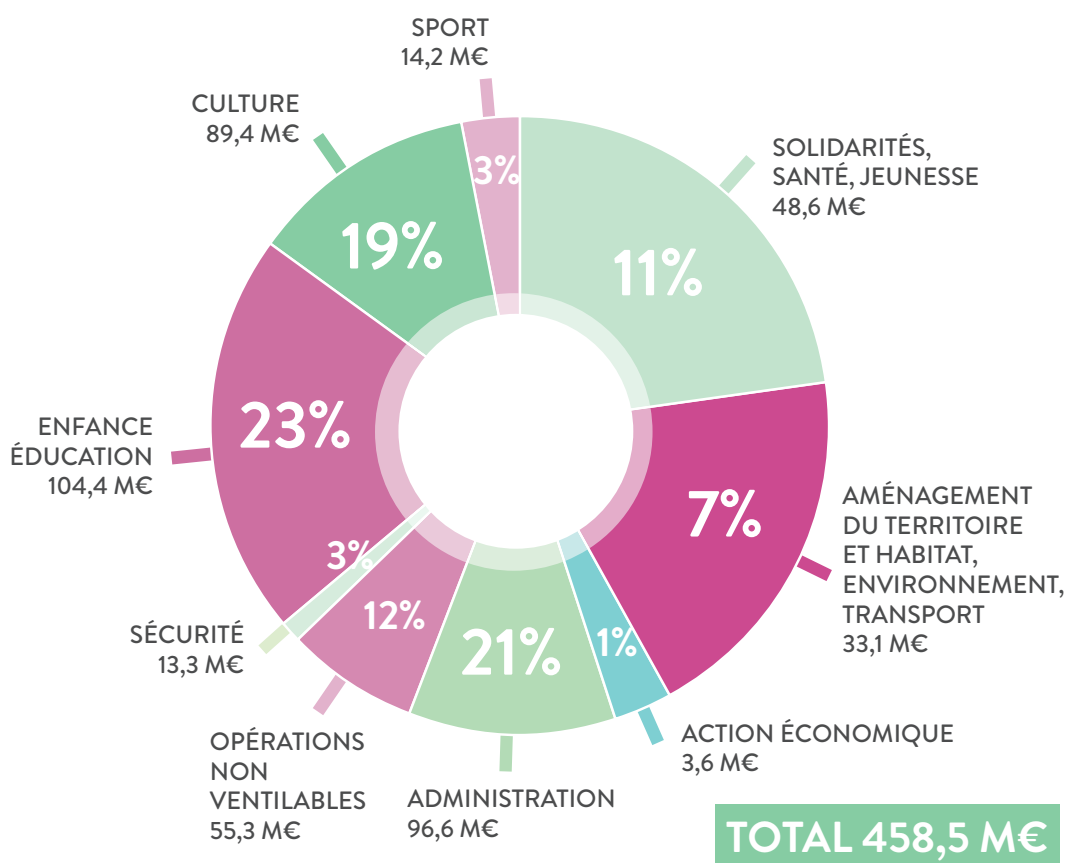


## Synthèse : répartition des postes de dépenses de la section de fonctionnement

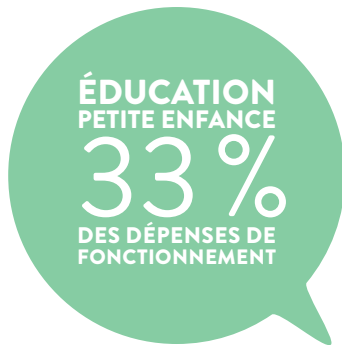
### Répartition des dépenses de fonctionnement par poste



### Répartition des dépenses de fonctionnement par fonction, y compris les frais de personnel







Les dépenses de fonctionnement sont détaillées par fonction, ci-après :

**Éducation – petite enfance: 104,4 M€ soit 33%**

- 69 M€ de dépenses de personnel,
- 35,4 M€ de dépenses directes, principalement:
  - 12,7 M€ pour les activités périscolaires et éducatives, dont 10,7 M€ pour la restauration scolaire (incluant les prestations associées, telles que le transport des élèves), 1,6 M€ pour les projets éducatifs et 0,4 M€ pour l'accueil périscolaire,
  - 9 M€ de subventions pour le secteur de la petite enfance,
  - 6,3 M€ de maintenance du patrimoine scolaire et petite enfance, dont 3,6 M€ pour le nettoyage des écoles, 2,5 M€ pour la gestion du patrimoine et 0,2 M€ pour la végétalisation,
  - 5,5 M€ pour les inscriptions et la scolarité, dont 3,3 M€ de contribution aux écoles privées, 1,7 M€ de dotations aux écoles et 0,5 M€ de contribution à l'école européenne,
  - 1,6 M€ pour les multi-accueils petite enfance et les lieux d'accueil parents-enfants.

**Administration: 96,6 M€ soit 21%**

Il s'agit des services généraux de l'administration, dont les dépenses de personnel des délégations ressources (51,4 M€), les dépenses d'énergie et d'eau (21,2 M€), le gardiennage (5 M€), le domaine international (2,9 M€), la participation citoyenne, les directions de territoires et la politique de la ville (1,3 M€) ainsi que toutes les autres dépenses imputables aux fonctions ressources: protocole, communication, état civil, matériel, assurances, contentieux, passation de marchés etc. (13,2 M€).

**Culture: 89,4 M€ soit 19%**

- 40,3 M€ de dépenses de personnel, dont 1,7 M€ de salaires remboursés à l'Opéra national du Rhin,
- 49,1 M€ de dépenses directes correspondant notamment au fonctionnement des institutions culturelles suivantes:
  - 13,8 M€ pour l'action culturelle, dont les subventions aux associations (10 M€) et 0,9 M€ pour le fonds culture du contrat triennal,
  - 9,7 M€ de contribution à l'Orchestre philharmonique,
  - 7,3 M€ pour l'Opéra national du Rhin, dont 6,9 M€ de contribution à l'Opéra,
  - 5,5 M€ de contribution pour l'EPCC Haute école des arts du Rhin « HEAR »,
  - 5,2 M€ pour l'organisation des événements et la gestion des salles municipales,
  - 2,9 M€ pour les musées, dont 1,1 M€ pour l'organisation d'expositions,
  - 1,3 M€ pour les écoles de musique,
  - 1 M€ pour l'évènement Strasbourg capitale mondiale du livre 2024,
  - 1 M€ pour les TAPS
  - 0,8 M€ pour les médiathèques municipales, 0,7 M€ de subvention d'équilibre à la fondation de l'Œuvre Notre-Dame, 0,5 M€ pour les pratiques en amateur et 0,5 M€ pour le conservatoire.

**Opérations non ventilables: 55,3 M€ soit 12%**

Ces opérations comprennent le virement à la section d'investissement (1,6 M€), les charges financières (11,2 M€), le remboursement à l'Eurométropole des frais de fonctionnement (12,4 M€), les dotations aux amortissements (29 M€), la contribution au FPIC (0,1 M€) et l'étalement de charges COVID (0,4 M€).

**Solidarités, santé et jeunesse: 48,6 M€ soit 11%**

- 25,1 M€ de dépenses de personnel,
- 23,5 M€ de dépenses directes, regroupant les actions en faveur des solidarités, de la santé et de la jeunesse, dont:
  - 8,8 M€ pour la jeunesse et l'éducation populaire,
  - 7,4 M€ pour la lutte contre l'exclusion,
  - 3,5 M€ pour la santé et l'autonomie incluant 1,9 M€ de versement aux bains municipaux,
  - 1,3 M€ pour les crédits centralisés au niveau de la direction intégrant notamment les missions ville hospitalière et lutte contre les discriminations ainsi que les innovations sociales,
  - 1 M€ pour la santé environnementale (incluant l'ordonnance verte),
  - 0,7 M€ de crédits dédiés à la mission droit des femmes et égalité des genres,
  - 0,5 M€ le pôle insertion et développement social.

**Aménagements du territoire et habitat, environnement, transport: 33,1 M€ soit 7%**

- 16,6 M€ de dépenses de personnel, essentiellement pour l'entretien des espaces verts et de l'éclairage public incluant 0,5 M€ de paie des bûcherons ;
- 16,5 M€ de dépenses directes, hors personnel extérieur, dont:
  - 6,4 M€ pour les espaces verts,
  - 3,8 M€ pour la stratégie et la gestion du stationnement,
  - 2,8 M€ pour le patrimoine bâti 1,5 M€ pour l'éclairage public et 1,2 M€ pour les fondations.

**Sport: 14,2 M€ soit 3%**

- 7,7 M€ de charges de personnel,
- 6,5 M€ de dépenses directes, dont:
  - 4,1 M€ pour la vie sportive, dont 2,4 M€ de soutien au sport performance, 1,4 M€ de subventions aux clubs du territoire, 0,1 M€ pour le sport vivre ensemble et 0,1 M€ pour l'organisation du passage de la flamme olympique,
  - 2,4 M€ pour le patrimoine sportif, dont 1,6 M€ pour les gymnases et salles municipales, 0,6 M€ dédiés aux équipements de plein-air.

**Sécurité: 13,3 M€ soit 3%**

- 12,3 M€ de dépenses de personnel, principalement la police municipale,
- 1 M€ de dépenses directes correspondant notamment aux actions de prévention et de sécurité incluant la nouvelle politique de médiation (0,6 M€), la gestion de la police municipale et du SIRAC (0,2 M€).

**Action économique: 3,6 M€ soit 1%**

- 0,6 M€ de dépenses de personnel,
- 3 M€ de dépenses directes, dont:
  - 1,6 M€ pour le développement économique, dont 1 M€ pour l'emploi et l'économie solidaire, 0,5 M€ pour le commerce et l'artisanat, en particulier les illuminations de Noël et 0,1 M€ pour le projet digital,
  - 1,4 M€ pour le domaine de la réglementation urbaine incluant les marchés alimentaire et la foire.

## B. LES PRODUITS

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 9,4 M€ (+2,1%), à 458,5 M€ au lieu de 449,1 M€ au BP 2023.

### BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>1</b>	<b>Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>29 334 110</b>	<b>30 152 998</b>	<b>34 743 626</b>	<b>15,22%</b>
	Coupes de bois et produits forestiers	501 100	501 100	754 900	50,65%
	Concession et redevances funéraires	915 000	1 027 000	1 027 000	0,00%
	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	3 042 060	3 763 422	3 404 280	-9,54%
	Locations de droit de chasse et de pêche	60 000	60 000	66 000	10,00%
	Redevance de stationnement	11 593 800	11 599 876	16 044 796	38,32%
	Autres redevances et recettes diverses	515 000	515 000	560 000	8,74%
	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 896 600	1 871 600	1 987 700	6,20%
	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	9 115 000	9 190 000	9 580 000	4,24%
	Autres prestations de services	311 250	516 800	539 750	4,44%
	Locations diverses (autres qu'immeubles)	28 000	18 000	19 000	5,56%
	Mise à disposition de personnel facturée	798 000	643 000	393 000	-38,88%
	Remboursement de frais	358 100	273 000	193 000	-29,30%
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages)	200 200	174 200	174 200	0,00%

<b>2</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>279 799 020</b>	<b>293 699 527</b>	<b>303 031 654</b>	<b>3,18%</b>
	Ressources fiscales	189 000 000	205 000 000	210 000 000	2,44%
	Fiscalité reversée	69 290 720	68 886 527	72 527 654	5,29%
	› Attribution de compensation	60 117 452	60 117 452	60 117 452	0,00%
	› Dotation de solidarité communautaire	9 173 268	8 769 075	8 810 202	0,47%
	› Fonds de péréquation communale et intercommunale			3 600 000	
	Droits de place	1 658 300	1 655 000	1 889 000	14,14%
	Taxe sur la consommation finale d'électricité	4 700 000	5 000 000	6 000 000	20,00%
	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 000 000	1 000 000	950 000	-5,00%
	Taxe add. aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	14 000 000	12 000 000	11 500 000	-4,17%
	Autres taxes	150 000	158 000	165 000	4,43%



## B. LES PRODUITS

### BUDGET PRIMITIF VILLE DE STRASBOURG EXERCICE 2024

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES		Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024	%
<b>3</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>89 839 507</b>	<b>96 778 571</b>	<b>94 789 239</b>	<b>-2,06%</b>
	D.G.F.	47 900 000	49 200 000	51 400 000	4,47%
	Dotation générale de décentralisation	1 913 572	1 913 572	1 913 572	0,00%
	F.C.T.V.A.	200 000	500 000	300 000	-40,00%
	Dotation spéciale au titre des instituteurs	6 000	5 000	2 000	-60,00%
	Participations	32 216 573	29 936 637	29 300 305	-2,13%
	› Remboursement du Département du Bas-Rhin - délégation sociale	13 162 000	14 248 000	15 300 000	7,38%
	› Participation de la CAF - petite enfance	10 615 200	7 020 000	5 512 300	-21,48%
	› Autres participations	8 439 373	8 668 637	8 488 005	-2,08%
	Autres attributions et participations	7 603 362	8 223 362	8 873 362	7,90%
	› État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	6 800 000	7 400 000	7 950 000	7,43%
	› État - Compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation	395 480	395 480	395 480	0,00%
	› Autres attributions	407 882	427 882	527 882	23,37%
	Filet de sécurité de l'État		7 000 000	3 000 000	-57,14%
<b>4</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>12 610 247</b>	<b>13 892 629</b>	<b>15 249 367</b>	<b>9,77%</b>
	Revenus des immeubles	11 069 748	11 486 880	10 518 717	-8,43%
	Redevances versées par les fermiers concessionnaires	568 000	545 600	478 600	-12,28%
	Produits divers de gestion courante	972 499	1 860 149	4 252 050	128,59%
<b>5</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>1 751 911</b>	<b>2 239 200</b>	<b>2 114 789</b>	<b>-5,56%</b>
	Produits de participations	1 707 711	2 200 000	2 099 589	-4,56%
	Autres produits financiers	44 200	39 200	15 200	-61,22%
<b>6</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2 877 300</b>	<b>2 281 819</b>	<b>2 252 213</b>	<b>-1,30%</b>
	Mandats annulés (sur ex. ant.) ou atteint par la déchéance quadriennale	2 060 600	2 281 819	2 252 213	-1,30%
	Autres produits exceptionnels	816 700	0	0	
<b>7</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>13 950</b>	<b>9 322 800</b>	<b>5 352 112</b>	<b>-42,59%</b>
<b>8</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>1 062 455</b>	<b>722 455</b>	<b>957 000</b>	<b>32,46%</b>
	Remboursement sur rémunérations du personnel	984 000	644 000	957 000	48,60%
	Rabais, remises et ristournes	78 455	78 455	0	
<b>9</b>	<b>Opérations d'ordre de section à section</b>	<b>11 500</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>417 300 000</b>	<b>449 100 000</b>	<b>458 500 000</b>	<b>2,09%</b>

## Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 15,2% au BP 2024, en passant de 30,1 M€ à **34,7 M€** (+4,6 M€) de BP à BP.

**Cette évolution est notamment liée aux éléments suivants:**

- +4,4 M€ de redevance de stationnement, répartis entre +3,4 M€ sur la voirie (à 12,6 M€) et +1 M€ sur le stationnement résident (à 2,5 M€), la part de forfait post stationnement restant à 0,8 M€ ;
- +0,4 M€ pour les recettes dans les cantines et le périscolaire, à 9,6 M€, lié à l'augmentation du nombre de bénéficiaires évalué à +5 %, sans augmentation des tarifs ;
- +0,3 M€ de coupes de bois, à 0,8 M€ ;
- +0,1 M€ de redevance à caractère culturel, à 2 M€, correspondant à un surplus de recettes des entrées des musées inscrites à hauteur de 1,3 M€ ;
- -0,3 M€ de facturation à l'Eurométropole de sa part pour les retraites de droit local, à 0,4 M€ ;
- -0,4 M€ pour les droits de stationnement et de location sur la voie publique, à 3,4 M€, suite au rattrapage de facturation effectué en 2023 qui avait majoré l'inscription en 2023.

## Impôts et taxes

Le poste « impôts et taxes » passe de 293,7 M€ à **303 M€**, soit +9,3 M€ de BP à BP :

- **+5 M€** pour la prévision de ressources fiscales pour l'année 2024 par rapport au BP 2023, dont le montant s'élève à 210 M€. Cette augmentation du produit fiscal découle principalement de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (+3,9 % s'agissant des bases « ménages ») mais aussi du dynamisme des bases fiscales attendu localement.

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) intervenue en 2021, les recettes fiscales, pour lesquelles la Ville de Strasbourg garde un pouvoir de taux, sont les suivantes :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à garantir la neutralité budgétaire et fiscale de la suppression de la THRP pour un montant estimé en 2024 à 201,7 M€ ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour un montant estimé en 2024 à 0,7 M€ ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour un montant estimé en 2024 à 7,6 M€.

Les taux de fiscalité directe locale pour 2024 sont maintenus à leur niveau 2023 et s'établissent donc comme suit

	2023	2024	évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,44%	37,44%	0%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72,52%	72,52%	0%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	25,40%	25,40%	0%

- **+3,6 M€** de fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), l'échelon intercommunal étant devenu bénéficiaire au regard de ses critères financiers comparé aux autres structures intercommunales françaises, ce qui permet ainsi à la ville de Strasbourg, comme la métropole, de devenir bénéficiaire ;
- **+1 M€** pour la taxe de consommation finale d'électricité, à 6 M€ en 2024 ;
- **+0,2 M€** pour les droits de place ;

- **-0,5 M€** pour les droits de mutation, à 11,5 M€, le ralentissement du marché immobilier s'étant révélé moins prononcé que sur le reste du territoire avec un réalisé 2023 à 12,2 M€ ;
- Les autres postes, à savoir l'attribution de compensation (60,1 M€) et la dotation de solidarité communautaire (8,8 M€) versées par l'Eurométropole de Strasbourg et la taxe locale sur la publicité extérieure (1 M€) demeurent à un niveau inchangé de BP à BP.

## Dotations et participations

Ce poste est en baisse, passant de 96,8 M€ à **94,8 M€**, soit -2 M€ (-2,1%) intégrant un solde du filet de sécurité de l'État à 3 M€, le montant total calculé étant de 7,3 M€ et l'avance versée en 2023 ayant été de 4,3 M€.

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en augmentation de BP à BP, pour atteindre **51,4 M€** en 2024 (+2,2 M€ de BP à BP). Cela s'explique par l'abondement des dotations de péréquation communales, en l'occurrence la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le fonds de compensation de la TVA pour la section de fonctionnement est inscrit à 0,3 M€ au lieu de 0,5 M€ (-0,2 M€).

**Au titre des participations de l'État et des autres collectivités locales, 29,3 M€ sont attendus en 2024, soit une diminution de 2,1% (-0,6 M€). Ces évolutions comprennent pour :**

- **+1,1 M€** de BP à BP, le remboursement de la Collectivité européenne d'Alsace pour la délégation médico-sociale sur le territoire de Strasbourg soit un montant de 15,3 M€, qui prend en compte les évolutions de masse salariale et le Ségur de la santé mais ne couvre qu'en partie les dépenses liées à la politique publique mise en place par la Ville de Strasbourg ;
- **+1,5 M€** pour les autres subventions, d'un montant total de 8,5 M€, lié notamment au financement à l'accueil périscolaire et de loisir (+0,5 M€), à l'opération Strasbourg capitale mondiale du livre (+0,4 M€), à la participation de partenaires pour la politique sociale de la ville de Strasbourg (+0,3 M€) ainsi qu'à la participation de l'État au coût d'organisation des élections européennes (+0,1 M€) ;
- **-1,5 M€**, les subventions de la CAF pour la petite enfance, qui s'élèvent désormais à 5,5 M€ au lieu de 7 M€, lié à la fin du contrat enfance jeunesse qui était encore inscrit pour son solde en 2023 ;
- **-1,7 M€** concernant la fin en 2024 du projet Kairouan de création de pistes cyclables.

Les autres attributions et participations, principalement les compensations fiscales, sont quant à elles inscrites à **8,9 M€** au lieu de 8,2 M€, au BP 2023 (+0,7 M€).

## Autres produits de gestion courante

Ce poste est en augmentation de 9,8 %, à **15,2 M€**, soit +1,4 M€ de BP à BP, lié notamment pour +1,3 M€ aux charges récupérables, +0,7 M€ au mécénat et de participations pour « Strasbourg capitale mondiale du livre » et -0,5 M€ au poste « redevances versées par des fermiers et concessionnaires ».

## Produits financiers

Les produits financiers sont constitués essentiellement du produit des participations que détient la ville dans diverses structures. Leur montant diminue de 0,1 M€ de BP à BP pour s'établir à **2,1 M€** en 2024.

## Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels sont prévus en légère baisse à **2,3 M€** au BP 2024. Ces recettes concernent principalement la part des avances remboursées par les structures de la petite enfance.

## Reprise sur amortissements et provisions

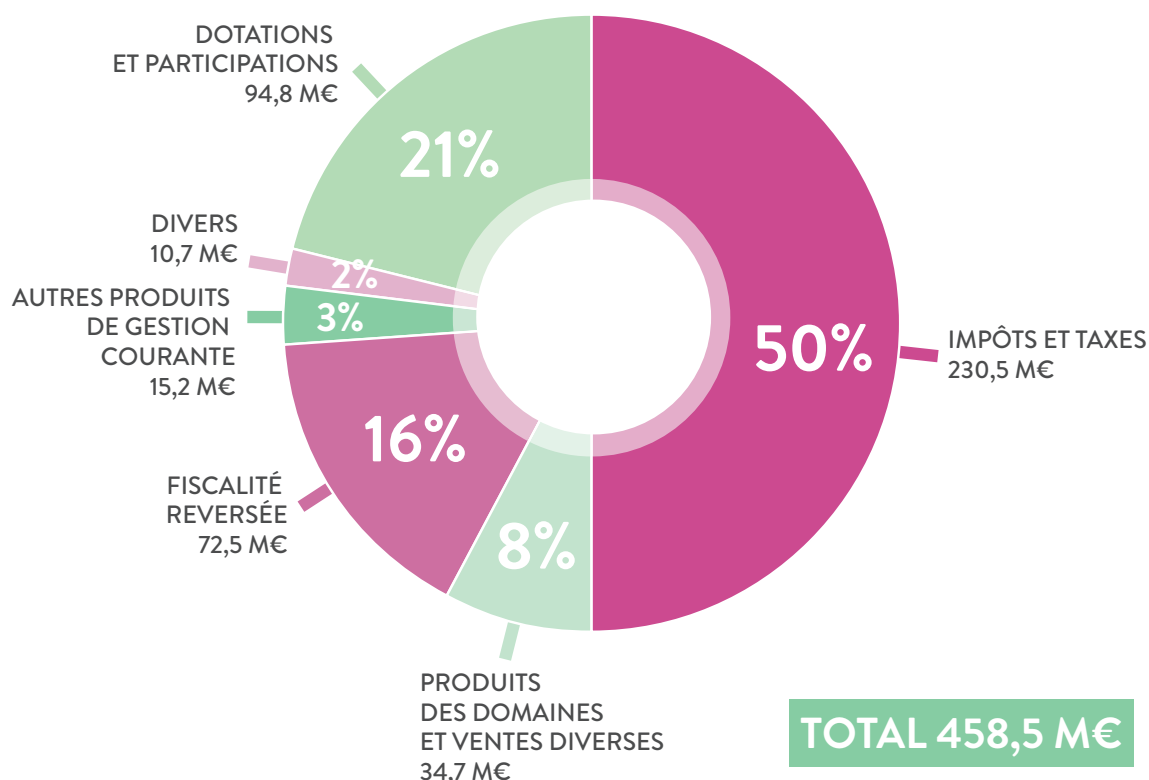
Ce poste est en diminution de 3,9 M€ de BP à BP, passant de 9,3 M€ en 2023 à 5,4 M€ en 2024. Le montant de 2023 correspondait à une reprise de provision couvrant pour partie l'augmentation des crédits lié à l'énergie.

Le montant inscrit en reprise de provision en 2024 correspond pour **5,3 M€** aux recettes de la fondation Ungemach. Le provisionnement avait été effectué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1950 mais, conformément à ses statuts, la fondation a été dissoute à compter de cette date et l'intégralité de son patrimoine fait depuis lors partie du domaine de la Ville de Strasbourg. Par ailleurs, la fin de la fondation permettra d'intégrer les 139 pavillons dans un nouveau bail à réhabilitation à partir du printemps 2024.

## Atténuations de charges

Ce poste de recettes inclut principalement la part de remboursement de personnel correspondant aux postes cofinancés par la CAF. Le montant inscrit de **1 M€** est en augmentation de 0,3 M€ de BP à BP.

Le graphique ci-dessous retrace les recettes de fonctionnement par poste.



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est présenté en autorisations de programme (AP) et crédits annuels.

La procédure des AP est réservée aux seules opérations d'équipement qui présentent un caractère pluriannuel. Ces crédits pluriannuels sont votés par chapitre et par AP.

Les crédits annuels sont, eux, votés par chapitre budgétaire, à l'instar des crédits de fonctionnement. Il s'agit de crédits d'équipement récurrents ou de crédits financiers (dette, amortissement, écritures d'ordre...).

Qu'ils soient annuels ou pluriannuels, tous les crédits d'investissement sont codifiés par un numéro de programme.

### Les AP peuvent être individualisées ou globalisées:

- les AP individualisées correspondent aux grands projets de la collectivité qui nécessitent un affichage particulier. Elles sont relatives à une seule opération physique et perdurent jusqu'à l'achèvement du projet, sans limitation de durée.
- les AP globalisées regroupent des opérations relatives à une même action (en identifiant un ensemble de chantiers cohérents) ou à la mise en œuvre d'une politique. Elles portent sur plusieurs opérations physiques. Leur montant est égal à la somme du coût des différentes opérations qui les composent.

Par ailleurs, le montant des AP est égal aux seuls programmes en cours, les programmes clôturés étant exclus du montant.

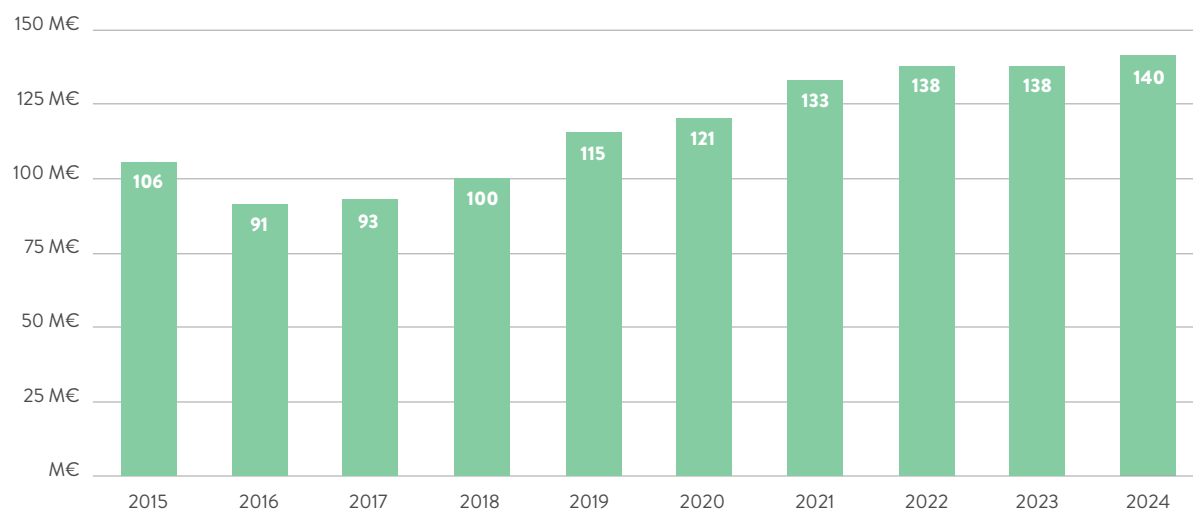
À noter que le retrait systématique des programmes clos porte sur les seules AP globalisées.

### LES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT S'ÉQUILIBRENT EN DÉPENSES ET EN RECETTES À 226 M€:

Investissement opérationnel	139,6 M€
Programmes financiers	71,4 M€

Les programmes financiers recouvrent notamment le remboursement en capital des emprunts (30,5 M€), les régularisations des avances sur marchés, équilibrées en dépenses et en recettes (39,5 M€) et les créances équilibrées en dépenses et en recettes (1,2 M€).

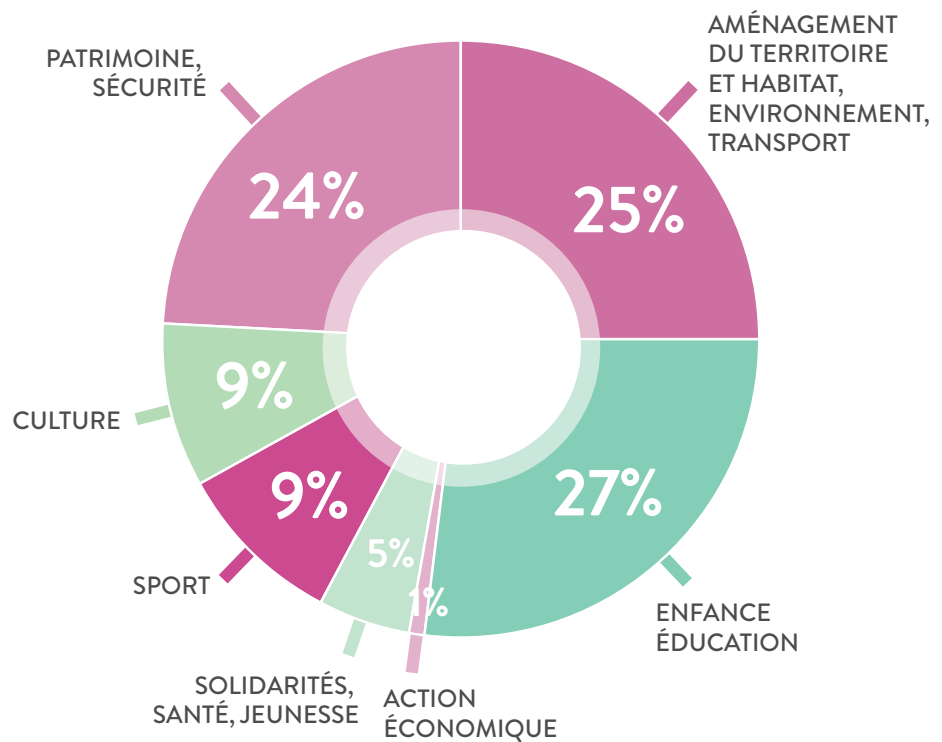
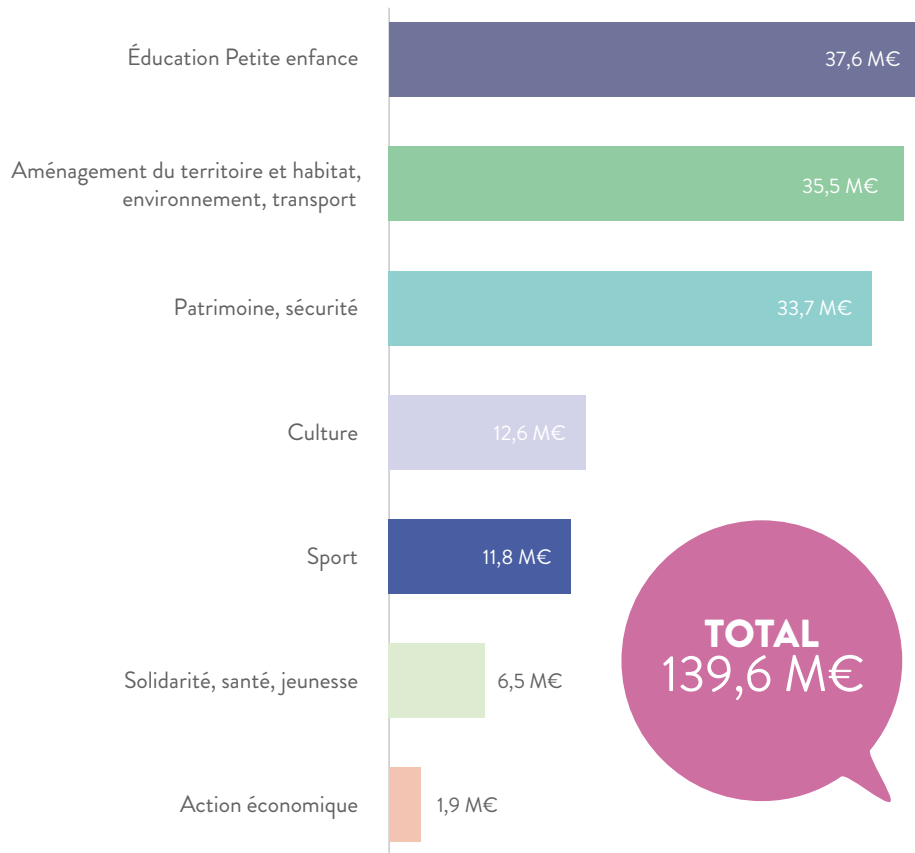
### Évolution des dépenses d'investissement opérationnel inscrites au BP





# A - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE PUBLIQUE

## Répartition de dépenses d'équipement par domaine d'investissement



## LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE À 37,6 M€ : 27%

L'investissement dans le secteur de l'éducation d'un montant de 32,9 M€ concerne :

- **Les constructions des nouvelles écoles**, à hauteur de 10,2 M€ et répartis entre les groupes scolaires Mentelin (6 M€), Krimmeri à la Meinau (4 M€) et les études concernant Jesuitenfeld à Neuhof Sud (0,2 M€);
- **Les travaux de mises en sécurité et rénovations** prévus à hauteur de 7,5 M€ dans les bâtiments suivants:
  - les écoles Catherine (1,3 M€), Schuman (1 M€), Canardièrre (0,6 M€) et Branly (0,4 M€) qui correspondent aux dernières écoles sous avis défavorables de la Commission de sécurité,
  - le groupe scolaire du Hohberg (0,8 M€),
  - la rénovation de l'école du Schluthfeld (1 M€),
  - les écoles maternelle et élémentaire Gustave Doré (0,5 M€),
  - l'extension/restructuration de l'école Erckmann Chatrian (0,5 M€),
  - les études sur le périscolaire de l'école Starlette (0,5 M€),
  - les études sur l'extension de l'école européenne (0,1 M€),
  - les études sur le groupe Schongauer à l'Elsau (0,1 M€) complète cette partie.
- **Les travaux dans les restaurants scolaires** s'élèvent pour 2024 à 2,9 M€, comprenant principalement 1 M€ pour le groupe scolaire Reuss, 0,6 M€ pour l'école Claus, 0,5 M€ pour l'école Finkwiller 0,5 M€ pour le groupe scolaire Eléonore ainsi que 0,2 M€ pour l'école Erckmann Chatrian;
- **Les travaux pour la réhabilitation thermique des écoles** sont dotés de 2,8 M€ en 2024, comprenant le groupe scolaire Schwilgué à la Cité de l'ill (1 M€), le regroupement de 5 écoles dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (Fischart, Niederau, Rosa Parks, Conseil des XV, Sturm) à 0,8 M€, le groupe scolaire de la Robertsau (0,5 M€) et l'école maternelle Branly (0,4 M€).

Afin de faciliter tous ces travaux dans les écoles, un crédit de 1,4 M€ est prévu pour l'installation de bâtiments modulaires.

**Le plan numérique des écoles** est quant à lui doté de 2,3 M€ en 2024.

À signaler par ailleurs les crédits d'accompagnement de la politique de végétalisation pour 0,3 M€.

Une enveloppe annuelle de 5,5 M€ est aussi prévue pour financer diverses interventions, petits travaux et acquisitions de mobilier dans les écoles.

Dans le domaine de **la petite enfance** à 4,6 M€, deux types de travaux sont prévus : d'une part les transformations de jardins d'enfants en multi accueil pour les structures Fritz (1,6 M€) et Bâle (0,4 M€) et d'autre part les travaux pour des maisons de la petite enfance, pour le nouvel établissement situé à la Robertsau rue Carpe-Haute (0,8 M€) et pour celui rue des glaciers (0,7 M€). Les crédits annuels dans ce domaine sont prévus à hauteur de 1,1 M€, principalement pour la mise en sécurité et les travaux des établissements de la petite enfance (0,8 M€).





## **LES SECTEURS AMÉNAGEMENT, HABITAT, ENVIRONNEMENT ET TRANSPORT À 35,5 M€ : 25%**

Il inclut **les travaux sur l'espace public** pour les compétences ville (espaces verts, éclairage) à hauteur de **15,3 M€**, détaillés ci-dessous :

- de la végétalisation/déminéralisation (8,6 M€), répartis entre la végétalisation des cours d'école (6,5 M€), l'accompagnement des projets de voirie (1,3 M€), et le renouvellement/extension du patrimoine arboré dans le cadre du plan Canopée (0,8 M€) ;
- de l'éclairage public (5,2 M€), dont 2,3 M€ d'accompagnement des projets de voirie, 1,5 M€ pour le programme d'économie d'énergie, 1,2 M€ en accompagnement des extensions de tramway et 0,2 M€ pour le programme de préservation de la trame nocturne ;
- des opérations de renouvellement urbain, à hauteur de 1,5 M€.

Outre ces travaux, le poste comprend **les opérations d'aménagement** portées par la Ville de Strasbourg, pour un montant de **10,8 M€**. Il s'agit notamment :

- des autres aménagements urbains (4,7 M€) comprenant notamment le projet porte des Romains (1,5 M€), les projets ESPEX concernant les espaces extérieurs des logements sociaux (0,7 M€), l'aménagement des abords de la Manufacture (0,7 M€), les parts de la ville pour les aménagements de la gare routière et de la gare basse (0,6 M€) et des abords de la Meinau (0,1 M€) ou encore du programme Ilot bois et cliniques (0,6 M€) ;
- de l'aménagement du quartier Wacken pour le projet Archipel (3,8 M€) ;
- des crédits pour les réserves foncières (2,3 M€).

D'autres projets d'investissement concernent l'environnement (2,5 M€), comprenant notamment la gestion des jardins familiaux et partagés (1 M€), les parcs naturels urbains (0,9 M€) et la mise en sécurité des serres de l'Orangerie (0,2 M€).

Divers travaux sont aussi à signaler : 0,8 M€ pour les travaux au centre technique de l'Orangerie, 0,6 M€ le reversement à l'Eurométropole pour les démolitions de la rue du péage, 0,4 M€ pour la sécurisation des espaces publics, 0,3 M€ pour les aménagements tactiques de la voirie, 0,2 M€ pour le géo-référencement et 0,2 M€ pour les parkings en ouvrage mixte.

**Les crédits annuels** sont inscrits à hauteur de **4 M€**, dont 1,8 M€ d'achats et de travaux d'espaces verts, 1,3 M€ de travaux courants pour l'éclairage public, 0,3 M€ pour les ouvrages d'art et 0,2 M€ pour l'aide aux ravalements de façades et aux travaux sur immeubles menaçant ruine. À noter par ailleurs l'inscription de 0,1 M€ de crédits d'études pour le réaménagement de l'ancien zoo de l'Orangerie.



## **LE SECTEUR ADMINISTRATION – PATRIMOINE – SÉCURITÉ**

**À 33,7 M€ : 24%**

Le secteur comprend 33,7 M€ de dépenses au BP 2024.

Les travaux **concernant le patrimoine de la ville** s'élèvent à 16,8 M€. Il s'agit :

- des travaux sur le patrimoine administratif (3,2 M€) répartis entre les remboursements à l'Eurométropole pour les différents travaux au centre administratif (2,4 M€) et les travaux sur l'immeuble de la Bourse (0,8 M€);
- de la maîtrise d'ouvrage déléguée du patrimoine privé de la ville dans le cadre d'un mandat de gestion, permettant de mettre en location, à tarif social, les logements privés appartenant à la ville, à 2,7 M€;
- de travaux ayant un impact direct sur la consommation d'énergie (4,1 M€) répartis entre la rénovation énergétique du patrimoine de la ville (2 M€), le raccordement de sites au chauffage urbain (1,1 M€), le contrat de performance énergétique concernant Pôle Sud, la médiathèque Olympe de Gouge et les bâtiments Belin et Stoltz (0,5 M€) ainsi que le process énergie pour des petits travaux (0,5 M€);
- des travaux sur le reste du patrimoine (4,7 M€) dont 1,5 M€ pour la villa Kayserguet, 0,7 M€ pour la rénovation de l'Hôtel de ville ou encore 0,4 M€ pour la rénovation de l'immeuble 18B rue de Lausanne. Une enveloppe de 1,2 M€ pour les travaux patrimoniaux est par ailleurs prévue;
- des travaux dans les maisons de services publics et les logements de service (2 M€) concernant celles de Koenigshoffen (0,8 M€) et de l'Elsau (0,6 M€). La réfection des logements de services (0,6 M€) complète cette partie.

**Les acquisitions des véhicules et engins** s'élèvent à 4,3 M€ pour les compétences de la ville.

**Le budget participatif** est doté de 1 M€ en 2024.

**Le secteur culturel** (0,6 M€) comprend les travaux sur les édifices culturels (0,2 M€) et la rénovation des façades et des toitures de Saint Pierre le Jeune Protestant (0,4 M€).

**Les crédits annuels** s'élèvent à 10,5 M€, dont :

- le remboursement à l'Eurométropole (5,9 M€), dont les dépenses informatiques avancées par l'Eurométropole de Strasbourg (5 M€), les travaux sur le Site Étoile (0,7 M€) et le mobilier (0,2 M€);
- les travaux d'entretien courant du patrimoine municipal (1,4 M€);
- le financement des cultes (0,8 M€);
- les travaux de réfection dans les cimetières (0,5 M€);
- les réparations des engins et véhicules (0,3 M€).

## LE SECTEUR CULTUREL À 12,6 M€ : 9%

Ce domaine intègre notamment :

- les travaux de la partie Haute école des arts du Rhin au sein de la Manufacture (2,4 M€) ;
- la restructuration du musée zoologique (1 M€) ;
- l'augmentation de la jauge de la laiterie (1 M€) et le réaménagement de l'espace K et du club laiterie (0,1 M€) ;
- Les installations climatiques de la Cité de la danse (0,9 M€) ;
- La mise aux normes de l'Opéra et la rénovation de ses ateliers (0,9 M€) ;
- Les travaux au palais des Rohan (0,7 M€) répartis entre le salon des assemblées (0,4 M€) et la mise aux normes du bâtiment (0,3 M€) ;
- Les travaux de remplacement de système de sécurité incendie au musée d'Art moderne (0,8 M€) ;
- La rénovation du parc instrumental du Conservatoire (0,4 M€) ;
- les travaux au cinéma Star – Saint Ex (0,4 M€) ;
- le solde de la rénovation du cinéma municipal (0,3 M€).

Sont par ailleurs inscrits les nouveaux projets de mise en sécurité et accessibilité de la médiathèque de Neudorf (0,5 M€) et des travaux au musée Alsacien (0,1 M€).

**Les crédits annuels** s'élèvent quant à eux à 2,7 M€, répartis principalement entre, les musées (0,7 M€), la part investissement du fonds culture du contrat triennal (0,5 M€), l'action culturelle (0,3 M€), les médiathèques (0,3 M€), la subvention d'équipement à la Haute école des arts du Rhin (0,2 M€) le théâtre (0,2 M€) et le conservatoire (0,1 M€). Les crédits d'investissement affectés à l'opération capitale mondiale du livre (0,2 M€) complètent cette partie.

## LE SPORT À 11,8 M€ : 9%

Au sein de ce domaine dont le montant est de 11,8 M€, sont prévus en 2024 :

- 3,1 M€ de participation de la ville à la **rénovation du stade de la Meinau** ;
- 2 M€ pour les travaux dans les **gymnases**, dont 1 M€ pour celui du Conseil des XV et 0,3 M€ pour les gymnases Karine et 0,3 M€ pour Le Grand. À noter par ailleurs l'intégration d'un nouveau programme concernant le contrat de performance énergétique des gymnases Musau et Ampère pour 0,2 M€ ;
- 1,7 M€ pour les projets liés au **NPNRU**, dont 0,5 M€ en faveur du stade Walter au Neuhof, 0,4 M€ pour le gymnase Exes Rieth à Cronembourg, 0,3 M€ correspondant au gymnase Canardière à la Meinau et 0,1 M€ pour le gymnase Solignac. À noter l'intégration du nouveau programme de gymnase Schongauer à l'Elsau couplé à la restauration scolaire (0,1 M€) ;
- 1,2 M€ pour les équipements de plein air dont 0,9 M€ pour la nouvelle zone sportive du Port du Rhin ;
- 1 M€ pour les terrains synthétiques en revêtement naturel.

Par ailleurs, le plan de rénovation des vestiaires est doté de 0,2 M€, de même que la restructuration de la base de kayak des eaux vives.

**Les crédits annuels** s'élèvent à 2,3 M€, liés à la zone de culture urbaine à la Citadelle (0,8 M€), aux interventions sur les bâtiments et les équipements de plein air (0,9 M€), aux rénovations de terrains synthétiques (0,4 M€) et aux subventions d'équipement au secteur sportif (0,2 M€).





## **LE SECTEUR DE LA SOLIDARITÉ, SANTÉ, JEUNESSE À 6,5 M€ : 5%**

Ce domaine intègre notamment **les travaux pour les centres socio-culturels** (CSC), pour un montant de 1,6 M€, qui comprend les travaux au CSC Aquarium à Cronembourg (0,9 M€) ainsi que ceux pour le CSC Schœlcher (0,2 M€) et pour le CSC Ziegelwasser au Neuhof (0,2 M€). 0,3 M€ est affecté aux travaux courants dans les CSC.

Les autres programmes concernent **les solidarités et la santé**, dont la Maison sport santé (1 M€), le programme pour de l'occupation intercalaire (0,2 M€) ainsi que la part ville de la relocalisation de l'accueil de jour dans l'ancien bâtiment de la HEAR (0,2 M€).

Enfin 3,3 M€ sont inscrits en **crédits annuels**, dont 1,1 M€ pour le financement annuel de l'investissement des Bains municipaux, 0,9 M€ pour l'urbanisme temporaire, 0,5 M€ pour les actions socio-éducatives et les travaux courants dans les centres socioculturels, 0,3 M€ pour les subventions pour les actions humanitaires et sociales, 0,2 M€ pour l'aménagement de sites temporaires pour les Roms et 0,1 M€ de subventions dans le domaine de la santé et de l'autonomie.

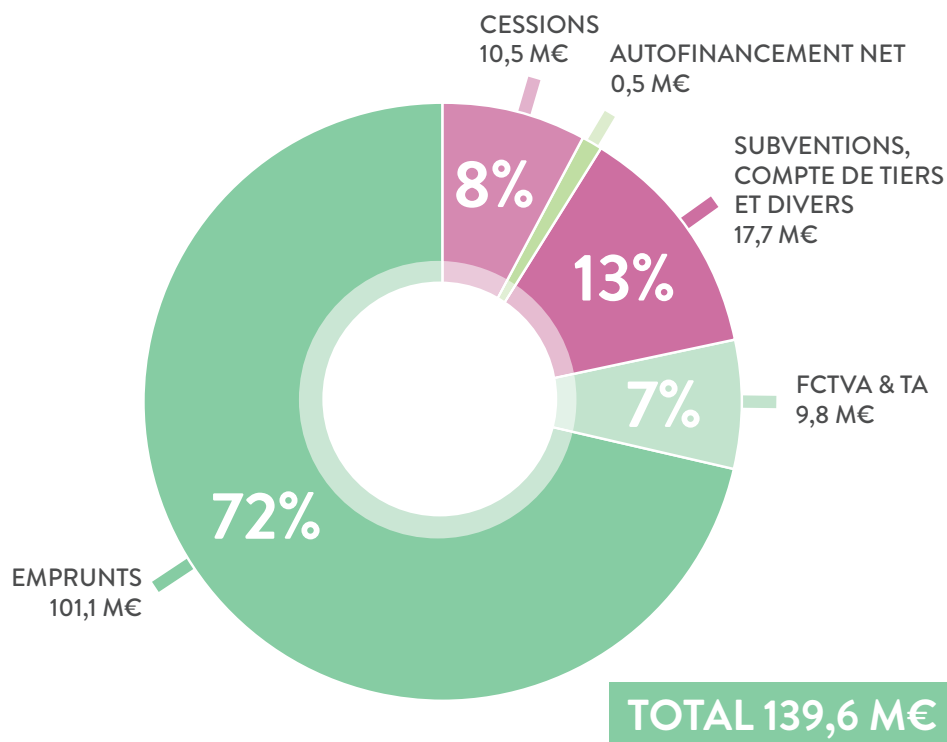
## **LE POSTE ACTION ÉCONOMIQUE À 1,9 M€ : 1%**

Ce poste comprend principalement les travaux relatifs à plaine festive (1 M€), la feuille de route digitale (0,3 M€), les interventions courantes sur les halles et marchés (0,2 M€), les aides à l'investissement dans le domaine du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire (0,1 M€), le tourisme fluvial (0,1 M€) et le marquage des terrasses (0,1 M€).

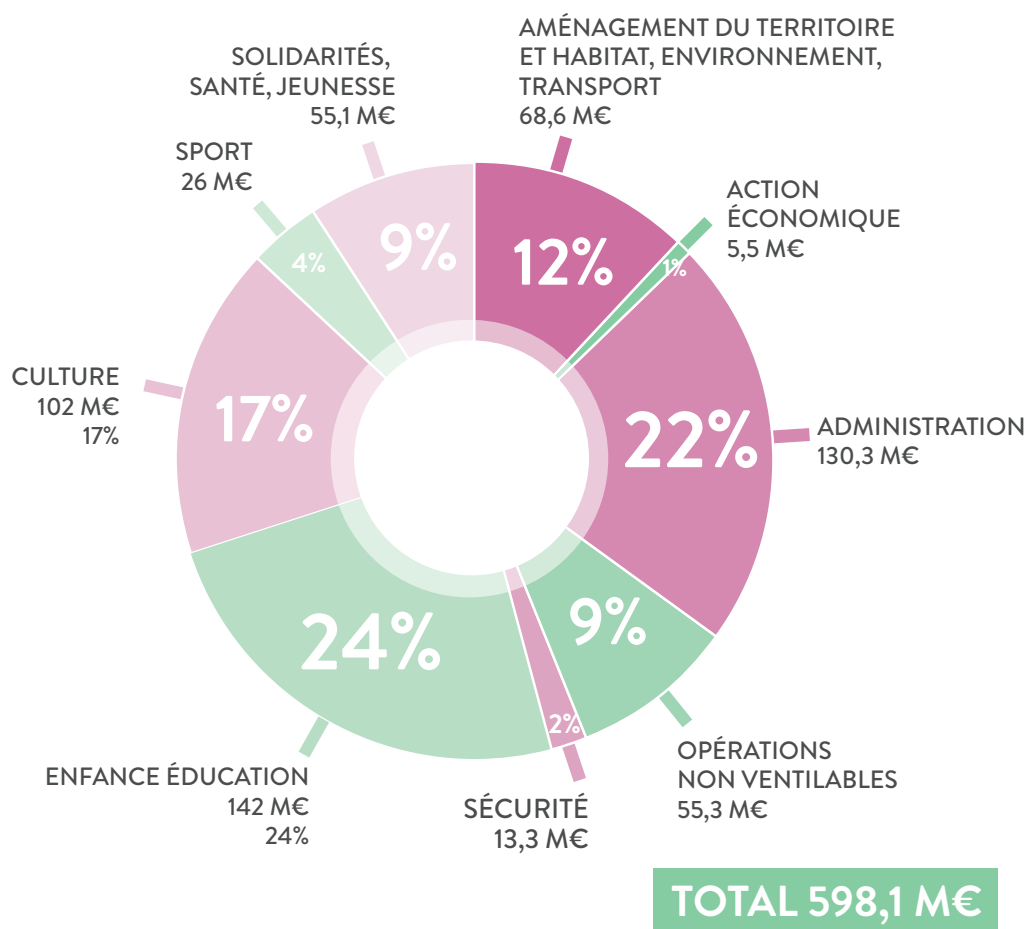
### **Le financement des investissements opérationnels est assuré par :**

- le produit prévisionnel des cessions d'immobilisations, prévu à hauteur de 10,5 M€ en 2024,
- le produit des subventions perçues, des comptes de tiers et opérations sous mandat à 17,7 M€,
- les dotations pour 9,8 M€ dont 9 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 0,8 M€ au titre de la taxe d'aménagement (TA),
- l'autofinancement net des remboursements du capital de la dette (0,5 M€),
- une prévision d'emprunt permettant d'assurer l'équilibre (104 M€, basée au stade du BP sur une hypothèse de réalisation à 100 % des investissements opérationnels).

Le graphique ci-dessous représente le financement des investissements opérationnels :



Le graphique ci-dessous détaille la ventilation des dépenses de fonctionnement (personnel compris) et des dépenses d'investissement opérationnels par thématique :



## B. LA TERRITORIALISATION DES INVESTISSEMENTS

Depuis le budget primitif 2021, les budgets sont présentés de manière territoriale.

Ci-dessous est disponible le détail quartier par quartier, pour un montant de 65,9 M€ sur le total de 139,6 M€ soit 47% des dépenses d'investissement opérationnels :

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2024
BOURSE-KRUTENAU	1173 Composante ESAD - Manufacture	2 300 499
	1383 Transformation du Jardin d'enfants Fritz en multi-accueil	1 600 000
	7047 SPL Deux Rives Bains municipaux	1 074 730
	1245 Maison du Sport Santé	1 000 000
	962 Rénovation et mise en sécurité de l'immeuble de la bourse	830 000
	1213 Aménagement des abords - Manufacture des tabacs	698 000
	1241 Rénovation immeuble 18 rue de lausanne	430 532
	1386 Relocalis. centre hébergement urgence Accueil jour annexe HEAR	200 000
	1109 Réfection de façade ESADS / HEAR	124 432
	1450 Musée Alsacien	100 000
	1237 Composante ESADS/HEAR Acqu. foncière et trx dans la cour	76 500
<b>Total BOURSE-KRUTENAU</b>		<b>8 434 693</b>
CRONENBOURG-NORD	1278 NPNRU - Cronenbourg - Rénovation CSC Aquarium	870 000
	1335 NPNRU - Cronenbourg - Excès rieth	400 000
	1390 NPNRU Cronenbourg Piste RIETH	185 000
	1280 NPNRU - Cronenbourg - Pôle d'équipement	150 000
	594 ANRU Cronenbourg : Cité nucléaire	112 554
	1302 NPNRU - Cronenbourg	83 700
<b>Total CRONENBOURG-NORD</b>		<b>1 801 254</b>
CRONENBOURG-SUD	798 Restructuration et extension EE et EM G.Doré	504 716
	1129 Réfection et amgt fonctionnels EM Cronenbourg centre	50 642
<b>Total CRONENBOURG-SUD</b>		<b>555 358</b>
ELSAU	1330 NPNRU - Elsau - Maison des services publics	620 000
	1223 NPNRU - Salle de boxe et gymnase de Vinci - Elsau	308 851
	1451 NPNRU - Elsau -GS Schongauer	100 000
	1453 NPNRU - Elsau -Gymnase et Restaurant Schongauer type C	100 000
	1289 NPNRU - Elsau	67 253
	1189 Mise aux normes CSC Elsau	37 177
	1216 NPNRU - Elsau - Réaménagement de la rue Michel Ange	8 827
<b>Total ELSAU</b>		<b>1 242 107</b>
ESPLANADE	1328 EE Schumann Mise en sécurité	976 000
	1355 Zone de Culture Urbaine Citadelle	758 000
<b>Total ESPLANADE</b>		<b>1 734 000</b>



Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2024
GARE	1374 Augmentation jauge Laiterie	1 000 000
	1376 SSI MAMCS	766 656
	1442 Aménag. de la gare routière des Halles et de la gare basse	600 000
	1456 Réaménagement du secteur Laiterie	315 000
	1438 Réaménagement - mise aux normes Hall des Chars (Espace K et Club laiterie)	100 000
	1134 Rénovation Hall des chars / Aménagement brasserie	23 165
	76 Interventions courantes à la Laiterie	9 000
<b>Total GARE</b>		<b>2 813 821</b>
GRANDE-ÎLE	1270 Maison de la Petite Enfance Rue des Glacières	700 000
	839 Mise en sécurité et rénovation de l'Hôtel de Ville	700 000
	1168 Restauration scolaire Finkwiller + Extension	536 478
	1320 Cinéma Star St Exupéry	400 000
	1377 Rénovation du salon d'assemblée - Palais Rohan	400 000
	1137 Mise en conformité et rénovation des ateliers de l'opéra	382 587
	1352 Renovation Façades et toitures St-Pierre le jeune Protestant	356 000
	1208 Cinéma municipal rénovation et mise aux normes	318 268
	552 Mises aux normes de sécurité et rénovation - Palais Rohan	307 000
	1447 Réaménagement bâtiment 5 place du Château	100 000
	97 Travaux de réfection et d'aménagement du théâtre	99 000
	60 Cinéma Odyssée et Maison de l'Image - Interventions courantes	42 750
	64 Interventions courantes au TJP	19 000
	1122 Restructuration 5 pl du Château -CIAP et Boutique des Musées	14 550
<b>Total GRANDE-ÎLE</b>		<b>4 375 634</b>
HAUTEPIERRE	1327 EE Catherine Mise en sécurité	1 261 038
	1339 Champ de Foire permanent Foire St Jean	1 000 000
	1345 CPE 5 GS : Fischart-Niederau-Rosa Parks-Conseil des XV-Sturm	800 000
	1276 NPNRU - Haute-pierre - GS Eléonore (Restaurant + Gymnase)	500 000
	1246 Gymnase Karine	285 265
	597 ANRU Haute-pierre	214 158
	1301 NPNRU Haute-pierre	101 000
<b>Total HAUTEPIERRE</b>		<b>4 161 462</b>
KOENIGSHOFFEN	1131 Nouveau GS Mentelin	6 000 000
	909 Porte des Romains	1 556 300
	1331 Nouvelle maison des services Koenigshoffen	775 000
	1343 Claus Restaurant scolaire et salle d'évolution St Joseph	600 000
	1121 Parc naturel urbain Ill Bruche	500 000
	1284 Travaux CS Ouest	7 723
<b>Total KOENIGSHOFFEN</b>		<b>9 439 023</b>

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2024
<b>MEINAU</b>	1132 Nouveau GS Meinau	4 005 628
	1281 Rénovation du stade de la Meinau (participation VDS)	3 066 600
	1326 EE Canardière Mise en sécurité	556 000
	1300 NPNRU - Equipements Sud-Meinau	405 000
	1153 NPNRU - Meinau - Gymnase Canardière	324 734
	1398 Aménagement Abords Stade de la Meinau	100 000
	1318 EM Meinau MES et Rénovation thermique	89 566
	1315 NPNRU - Meinau - Ludothèque "je joue, je vie"	80 000
	595 ANRU Meinau Canardière Est	26 921
	63 Interventions courantes Pôle Sud	19 000
	1283 Club house Stade Jean Nicolas Muller	15 343
<b>Total MEINAU</b>		<b>8 688 792</b>
<b>MONTAGNE VERTE</b>	1325 Extension / Restructuration EM Erckmann Chatrian	500 000
	1455 Espex Westhoffen	224 000
	1169 Restaurant GS Erckmann Chatrian + parachèv. MES/m aux normes	150 943
	1273 Extension / Restructuration EM Gutenberg	26 353
	1303 NPNRU Montagne-Verte	7 518
	1308 Espex Singrist	758
<b>Total MONTAGNE VERTE</b>		<b>909 570</b>
<b>NEUDORF-MUSAU</b>	1204 Rénovation et mise en sécurité Ecole du Schlutfeld	1 000 000
	1243 Installations climatiques -Cité de la Musique et de la Danse	901 112
	1449 Mise en sécurité et accessibilité de la médiathèque Neudorf	500 000
	1384 Transformation du Jardin d'enfants Bâle en multi-accueil	420 000
	1182 Rénovation et extension Salle de Gym. Le Grand (Neudorf)	314 706
	1418 CPE Gymnases Musau et Ampère	200 000
	1334 Gymnase Sturm	100 000
	1170 Restauration scolaire Schluthfeld	93 157
	956 Acquisition d'oeuvres pour l'Artothèque	36 000
	794 Mise en sécurité et restructuration EE et EM Ampère	12 000
	1085 Interventions récurrentes Shadok	5 000
<b>Total NEUDORF-MUSAU</b>		<b>3 581 975</b>
<b>NEUHOF-NORD</b>	1274 NPNRU - Neuhof - GS Reuss Restaurant scolaire	1 000 000
	1185 NPNRU - Neuhof - Stade Walter	600 000
	1285 NPNRU - Neuhof	202 018
	1279 NPNRU - Neuhof - CSC Ziegelwasser	200 000
	1416 NPNRU - Neuhof - Gymnase Solignac	100 000
	1385 NPNRU Neuhof - Restructuration CLJ/Pôle Education environnement	100 000
	1214 ANRU Neuhof - Espaces publics Marschallhof	52 767
	1254 NPNRU - Prolongement de la rue Paul Bourson	47 948
	1275 NPNRU - Neuhof - GS Reuss Mise aux normes	22 690
<b>Total NEUHOF-NORD</b>		<b>2 325 422</b>

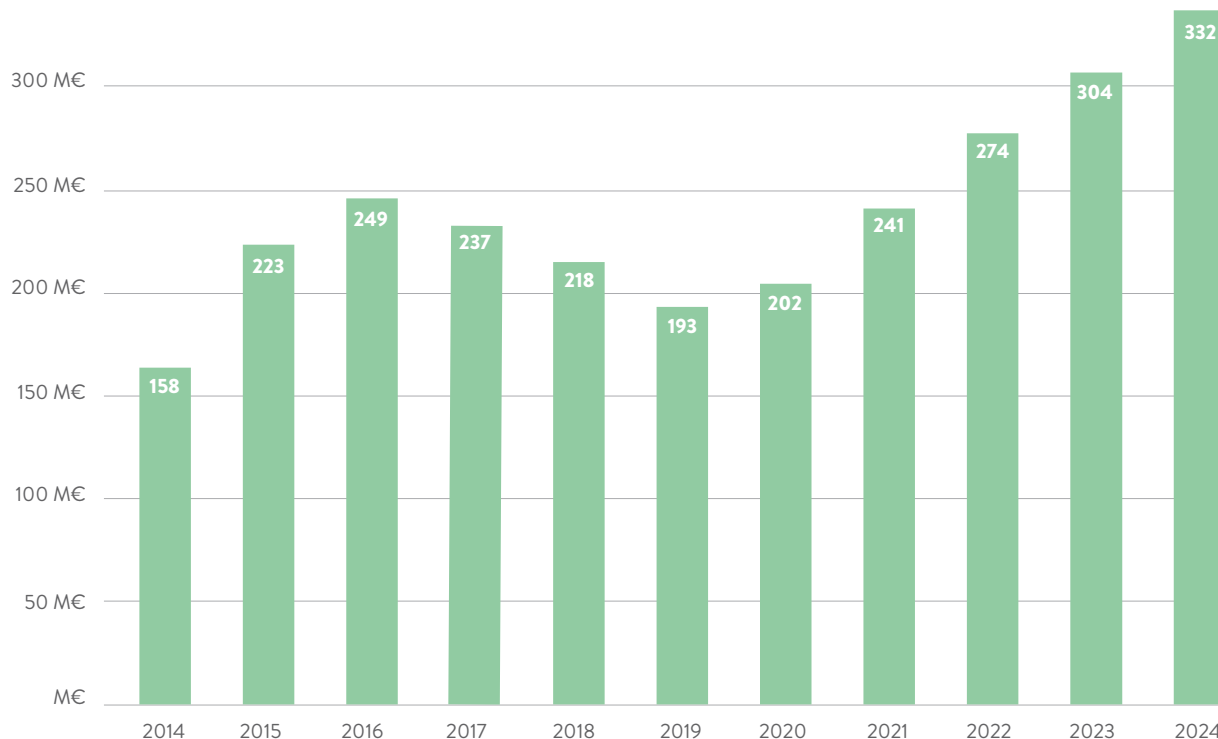
Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2024
<b>NEUHOF-SUD</b>	1412 GS Jesuitenfeld Construction neuve	200 000
	906 Fonctionnalité alluviale des réserves naturelles	100 431
	1234 Restauration forêt du Neuhof	22 700
	1277 Extension/Restructuration GS Stockfeld	20 407
<b>Total NEUHOF-SUD</b>		<b>343 538</b>
<b>ORANGERIE-CONSEIL XV</b>	1222 Gymnase Conseil des XV et annexe	1 012 000
	1175 Restructuration du musée zoologique	971 517
	1324 Espex Rotterdam	322 400
	1454 Serres de l'Orangerie - mise en sécurité	200 000
	1393 Réaménagement du zoo	100 000
	1012 Conservatoire Botanique d'Alsace	53 759
	1220 Villa 76 allée de la Robertsau Aménagement Annexe (OEA)	52 117
	72 Acquisition de matériel pour le Musée Zoologique	35 700
	1124 Maison des services Conseil des XV	8 057
<b>Total ORANGERIE-CONSEIL XV</b>		<b>2 755 549</b>
<b>PORT DU RHIN</b>	1457 Deux Rives SPL Zone sportive du Port du Rhin	900 000
	1051 Ilot Bois et cliniques	562 865
	1178 Reversement VDS/EMS rue du Péage (démolitions)	553 040
	1401 Deux Rives SPL Périscolaire Ecole starlette	500 000
	1420 Deux Rives SPL Salle polyvalente	55 000
	1229 Equipement des magasins des réserves des musées à la COOP	51 660
	1155 Maison de service du Port du Rhin (1ère Phase)	20 876
	968 Aménagement du Port du Rhin	500
<b>Total PORT DU RHIN</b>		<b>2 643 942</b>
<b>POTERIES-HOBERG</b>	793 Mise en sécurité Gpe scolaire Hohberg	782 036
	1397 Espex Hoberg	111 000
<b>Total POTERIES-HOBERG</b>		<b>893 036</b>
<b>ROBERTSAU-CITÉ DE L'ILL</b>	1317 GS Schwilgué Rénovation énergétique	1 000 000
<b>Total ROBERTSAU-CITÉ DE L'ILL</b>		<b>1 000 000</b>

Quartier	Libellé du programme	Montant BP 2024
<b>ROBERTSAU-WACKEN</b>	1248 Wacken Europe - Archipel 2	1 700 000
	1179 Villa Kayserguet - Lieu d'Europe (2 <sup>e</sup> Phase)	1 500 000
	1138 Action d'accompagnement Wacken Europe	1 347 000
	1272 Nouvelle Maison de la Petite Enfance Robertsau Carpe Haute	824 353
	1034 Wacken Europe QAI 1 -Aménagement Quartier d'affaire Européen	800 000
	1349 GS Robertsau rénovation énergétique	500 000
	1329 Mise en sécurité et restructuration EE Branly	400 000
	1344 EM Branly Mise en sécurité et rénovation énergétique	400 000
	1415 Restructuration Eaux Vives	150 000
	1356 Extension Ecole Européenne	100 000
	1282 Gymnase du centre sportif Robertsau	99 986
	1143 Projet LIFE Robertsau	83 178
	1035 Wacken Europe QAI 1 - Reconstruction et équipement Maillon	68 015
	1261 Réaménagement Parc Kayserguet	46 785
	1019 Lieu Europe	40 800
62 Interventions courantes au Maillon	19 000	
<b>Total ROBERTSAU-WACKEN</b>		<b>8 079 117</b>
<b>TRIBUNAL-CONTADES</b>	1372 Rénovation du Palais des Fêtes 3 <sup>e</sup> tranche	100 000
<b>Total TRIBUNAL-CONTADES</b>		<b>100 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>65 878 292</b>

# 3. LA DETTE

## A. LA DETTE PROPRE

L'endettement de la Ville a augmenté de 28 M€ entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours passant de 304 M€ à **332 M€**.



### Cette variation résulte de la conjugaison des mouvements suivants:

- en dépenses, l'amortissement contractuel à hauteur de **28 M€**, remboursés aux organismes prêteurs,
- en recettes, la mobilisation de **56 M€** d'emprunts nouveaux qui ont été mobilisés en 2023 dans les conditions suivantes:
  - 10 M€ souscrits auprès de l'Agence France Locale (prêt contractualisé en 2022 avec un 1<sup>er</sup> versement de 10 M€ en 2022) au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,45%, soit un taux de 4,037% pour la 1<sup>re</sup> échéance pour une durée de 20 ans,
  - 10 M€ souscrits auprès de la Banque Postale au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 12 mois + marge de 0,51%, soit un taux de 4,304% pour la 1<sup>re</sup> échéance pour une durée de 20 ans,
  - 36 M€ souscrits auprès de la Banque Européenne d'Investissement (sur 120 M€ contractualisés) au taux d'intérêt indexé égal à EURIBOR 3 mois + marge de 0,36%, soit un taux de 4,331% pour la 1<sup>re</sup> échéance pour une durée de 20 ans.

**La dette par habitant passe ainsi de 1048 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 1129 €/h au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

**Cette dette est structurée comme suit:**

- taux révisable EURIBOR\* : 186 M€, soit 56 % du total,
- taux fixe sur toute la durée du prêt: 118,7 M€, soit 35,8% du total,
- taux révisable Livret A: 15,6 M€, soit 4,7% du total,
- taux fixe biphase sur une période de 5 ans puis indexé sur EURIBOR: 11,7 M€, soit 3,5% du total,

soit un encours total reparti à **39% de taux fixes** et **61% de taux indexés**.

Suite à la crise de 2008 et notamment au constat que des collectivités se sont retrouvées exposées à des risques élevés aux variations de taux ou de devises, il a été mis en place la Charte Gissler ou Charte de bonne conduite.

Les établissements bancaires signataires de la Charte se sont engagés à ne plus fournir aux collectivités des produits les exposant à des risques de taux élevés et à communiquer les risques sur les produits proposés.

**Les collectivités se sont engagées à communiquer davantage sur leur politique d'emprunts et de gestion de dette. Par ailleurs, elles se sont engagées à détailler leurs encours de dette selon la classification des risques suivante:**

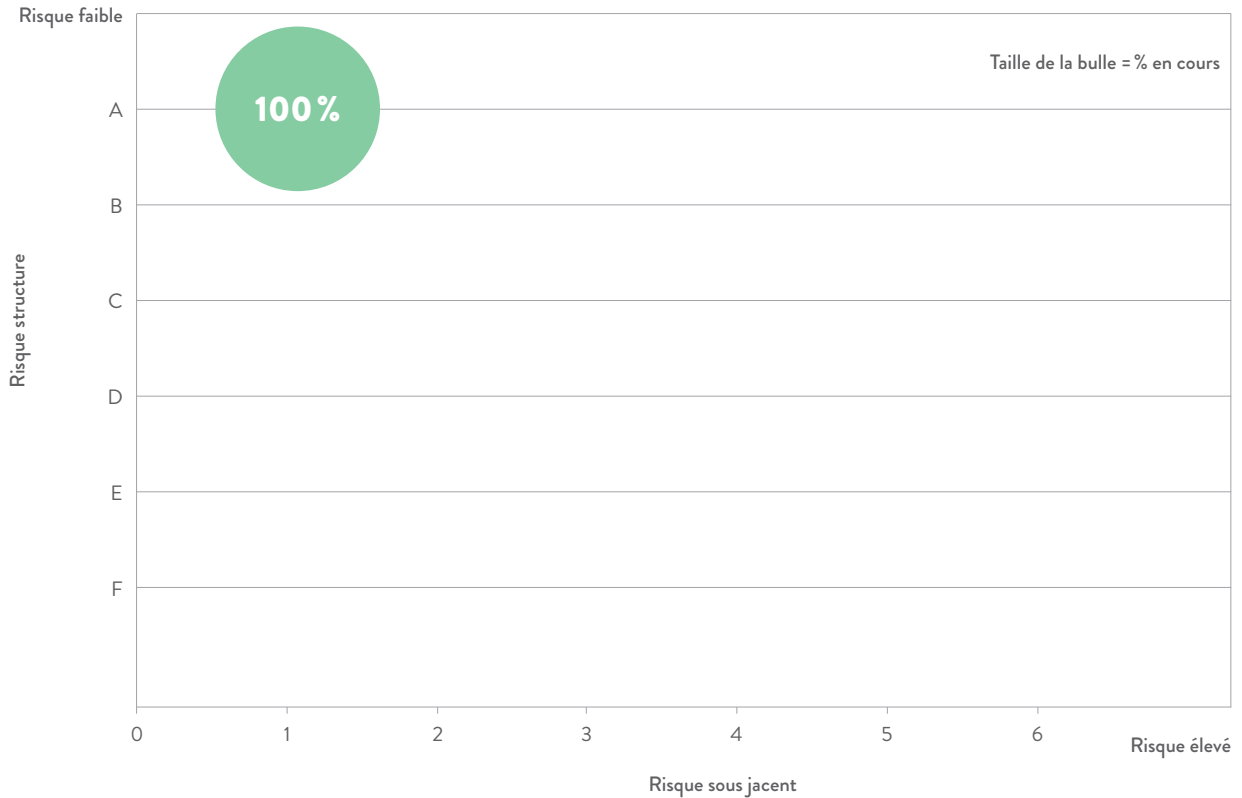
Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro.	A	Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices.	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier.
3	Écarts d'indice zone euro.	C	Option d'échange (swaption).
4	Indices zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice zone euro.	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.
5	Écart d'indices hors zone euro.	E	Multiplicateur jusqu'à 5.
6	Autres indices.	F	Autres types de structures.

**Cette classification distingue 2 risques:**

- un risque sur les indices c'est-à-dire la référence sur laquelle est adossé l'emprunt. Les prêts sont classés selon le degré de risque allant de 1 à 6 où 1 représente le risque le plus faible,
- un risque sur la structure c'est-à-dire la construction du prêt. Les prêts sont aussi classés selon le degré de risque allant de A à F où A représente le risque le plus faible.

\* taux révisable EURIBOR : Euro Interbank Offered Rate: ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances de 1 à 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération Bancaire Européenne.

Le graphique suivant décrit la répartition de l'encours selon cette classification au 1<sup>er</sup> janvier 2024:



La ville de Strasbourg dispose de 41 contrats, soit 100 % de l'encours, classés en risque A1 où figurent dans cette catégorie tous les prêts indexés et fixes.

Elle bénéficie d'un **taux moyen de 3,03%** à ce jour, sachant que 42% de son encours a un taux inférieur ou égal à 3% et que 58% de son encours a un taux supérieur à 3%.

**Les conditions de chacun des prêts souscrits sont détaillées dans le tableau sur la page suivante.**

# État prévisionnel de la dette de la Ville de Strasbourg par type de taux au 01/01/2024

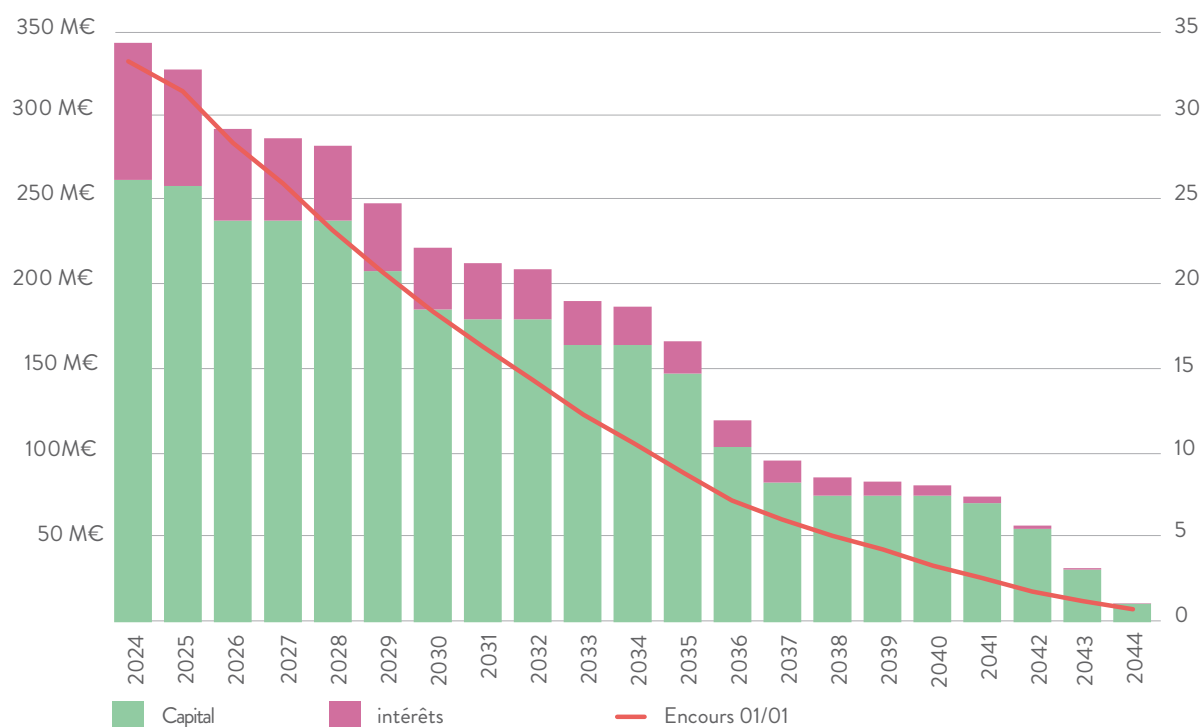
N°	Année	Prêteur	Durée	Indice	Marge (%)	Taux d'intérêt	Période	Risque charte Gissler	Valorisation Market to market au 01/01/2023	Capital	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
103	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 1M	0,55	4,393	M	A1	-5 471,21	10 000 000,00	1 333 333,00	35 476,23	666 666,50	702 142,73
104	2010	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 12M	0,30	4,242	A	A1	-5 044,15	10 000 000,00	1 333 333,00	57 816,87	666 666,00	724 482,87
31067	2010	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	EURIBOR 3M	0,39	4,283	T	A1	-3 426,69	10 000 000,00	999 999,86	30 940,96	666 666,68	697 627,64
37069	2010	SFIL CFFL (ex DEXIA)	15	EURIBOR 1M	0,43	4,302	M	A1	-3 891,33	10 000 000,00	1 333 333,29	34 904,25	666 666,65	701 570,90
<b>TOTAL : Emprunts multi-index</b>														
105	2013	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	1,55	5,552	T	A1	-122 205,85	10 000 000,00	4 999 999,15	159 158,31	2 666 665,63	2 825 824,14
106	2021	Crédit Agricole CIB	15	EURIBOR 3M	0,27	4,245	T	A1	-203 101,00	10 000 000,00	9 000 000,00	362 034,25	500 000,00	862 034,25
200	2023	Banque Européenne d'Invest	20	EURIBOR 3M	0,329	4,331	T	A1	-1 026 644,44	36 000 000,00	36 000 000,00	1 456 685,80	1 800 000,00	3 256 685,80
401	2020	ARKEA	15	EURIBOR 12M	0,50	3,392	A	A1	-130 950,17	5 000 000,00	4 000 000,01	182 308,67	333 333,33	515 642,00
516	2022	Agence France Locale	20	EURIBOR 3M	0,45	4,388	T	A1	-750 692,35	20 000 000,00	19 500 000,00	794 560,38	1 000 000,00	1 794 560,38
700	2013	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,57	5,545	T	A1	-129 619,52	10 000 000,00	3 333 333,21	165 366,94	666 666,64	832 033,58
701	2014	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	EURIBOR 3M	1,30	5,255	T	A1	-132 301,07	10 000 000,00	3 833 333,21	186 218,83	666 666,65	852 885,48
702	2015	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,88	4,835	T	A1	-690 643,47	20 000 000,00	13 250 000,00	613 499,03	1 000 000,00	1 613 499,03
704	2022	SFIL CFFL (Banque Postale)	20	EURIBOR 3M	0,48	4,455	T	A1	-763 765,38	20 000 000,00	19 000 000,00	792 607,40	1 000 000,00	1 792 607,40
705	2023	Banque Postale	20	EURIBOR 12M	0,51	4,304	A	A1	-645 172,36	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
800	2014	SAAR LB	15	EURIBOR 6M	1,00	4,941	S	A1	-107 686,95	10 000 000,00	4 000 000,06	191 235,76	666 666,68	857 902,44
40003	2013	Crédit Coopératif	15	EURIBOR 3M	1,30	5,255	T	A1	-54 305,91	5 000 000,00	1 750 000,03	83 073,25	333 333,36	416 406,61
46005	2020	Société Générale	15	EURIBOR 12M	0,55	4,714	A	A1	-380 731,98	15 000 000,00	12 000 000,00	575 108,00	1 000 000,00	1 575 108,00
46006	2020	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,30	4,262	T	A1	-216 405,03	10 000 000,00	9 000 000,00	356 385,49	500 000,00	856 385,49
46007	2021	Société Générale	20	EURIBOR 3M	0,28	4,173	T	A1	-415 925,34	20 000 000,00	18 250 000,00	705 162,60	1 000 000,00	1 705 162,60
33198	2014	Caisse des Dépôts	17	LIVRET A	0,60	2,60	T	A1	-329 065,71	26 000 000,00	15 600 000,02	405 600,00	1 733 333,33	2 138 933,33
900	2014	Pfandbriefbank	15	EURIBOR 3M	0,84	4,765	T	A1	-101 214,28	10 000 000,00	4 000 000,23	170 884,09	666 666,68	837 550,77
902	2015	Pfandbriefbank	20	EURIBOR 3M	0,79	4,715	T	A1	-480 686,14	18 000 000,00	10 800 000,00	470 718,01	900 000,00	1 370 718,01
<b>TOTAL : Emprunts à taux indexés</b>														
										196 650 000,10	7 678 592,48	14 433 333,35	22 111 925,83	
<b>TOTAL : Emprunts indexés</b>														
										201 649 999,25	7 837 750,79	17 099 999,18	24 937 749,97	
402	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	692 807,50	7 000 000,00	6 066 666,64	27 690,83	466 666,68	494 357,51
403	2021	ARKEA	15	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	306 667,30	3 000 000,00	2 600 000,00	10 857,50	200 000,00	210 857,50
511	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,44	T	A1	741 731,22	10 000 000,00	7 333 333,28	31 686,12	666 666,68	698 352,80
512	2019	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,15	T	A1	159 972,03	16 000 000,00	11 733 333,28	17 283,34	1 066 666,68	1 083 950,02
513	2020	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	A	A1	767 742,92	10 000 000,00	7 999 999,99	56 933,33	666 666,67	723 600,00
514	2020	Agence France Locale	20	TAUX FIXE	0,00	0,47	T	A1	1 280 817,40	10 000 000,00	8 500 000,00	40 144,75	500 000,00	540 144,75
515	2021	Agence France Locale	15	TAUX FIXE	0,00	0,58	T	A1	1 838 787,27	20 000 000,00	17 000 000,03	97 295,00	1 333 333,32	1 430 628,32
600	2013	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,825	A	A1	-21 961,56	10 000 000,00	3 333 333,30	95 742,89	666 666,67	762 409,56
601	2014	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	2,438	A	A1	12 184,29	10 000 000,00	3 999 999,97	99 145,33	666 666,67	765 812,00
602	2015	Helaba	15	TAUX FIXE	0,00	1,489	A	A1	170 256,79	10 000 000,00	4 666 666,64	70 451,76	666 666,67	737 118,43
703	2020	SFIL CFFL (Banque Postale)	15	TAUX FIXE	0,00	0,70	S	A1	765 546,50	10 000 000,00	8 000 000,02	55 747,23	666 666,66	722 413,89
31066	2009	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	4,29	A	A1	-962,62	20 000 000,00	1 333 333,38	57 200,00	1 333 333,38	1 390 533,38
31068	2013	Caisse d'Epargne d'Alsace	15	TAUX FIXE	0,00	3,20	T	A1	-87 098,94	15 000 000,00	5 000 000,00	148 000,00	1 000 000,00	1 148 000,00
31069	2015	Caisse d'Epargne d'Alsace	20	TAUX FIXE	0,00	1,79	A	A1	201 164,01	10 000 000,00	6 000 000,00	104 043,76	500 000,00	604 043,76
901	2015	Pfandbriefbank	20	TAUX FIXE	0,00	1,82	T	A1	195 065,53	10 000 000,00	6 000 000,00	107 550,63	500 000,00	607 550,63
33200	2016	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	529 322,24	5 333 733,00	3 733 613,10	0,00	266 686,65	266 686,65
33201	2017	Caisse des Dépôts	20	TAUX FIXE	0,00	0,00	A	A1	787 110,63	7 369 595,00	5 158 716,50	0,00	368 479,75	368 479,75
4004	2019	Crédit Coopératif	15	TAUX FIXE	0,00	0,35	T	A1	311 598,06	4 000 000,00	3 019 592,09	10 222,82	263 621,70	273 844,52
41020	2022	Crédit Mutuel	20	TAUX FIXE	0,00	2,20	T	A1	420 058,25	20 000 000,00	19 000 000,00	409 750,00	1 000 000,00	1 409 750,00
										130 478 588,22	1 439 745,29	12 798 788,18	14 238 533,47	
<b>TOTAL : Emprunts à taux fixe</b>														
										332 128 587,47	9 277 496,08	29 898 787,56	39 176 263,44	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>														
										512 703 328,00	9 277 496,08	29 898 787,56	39 176 263,44	



## Tableau d'extinction de la dette

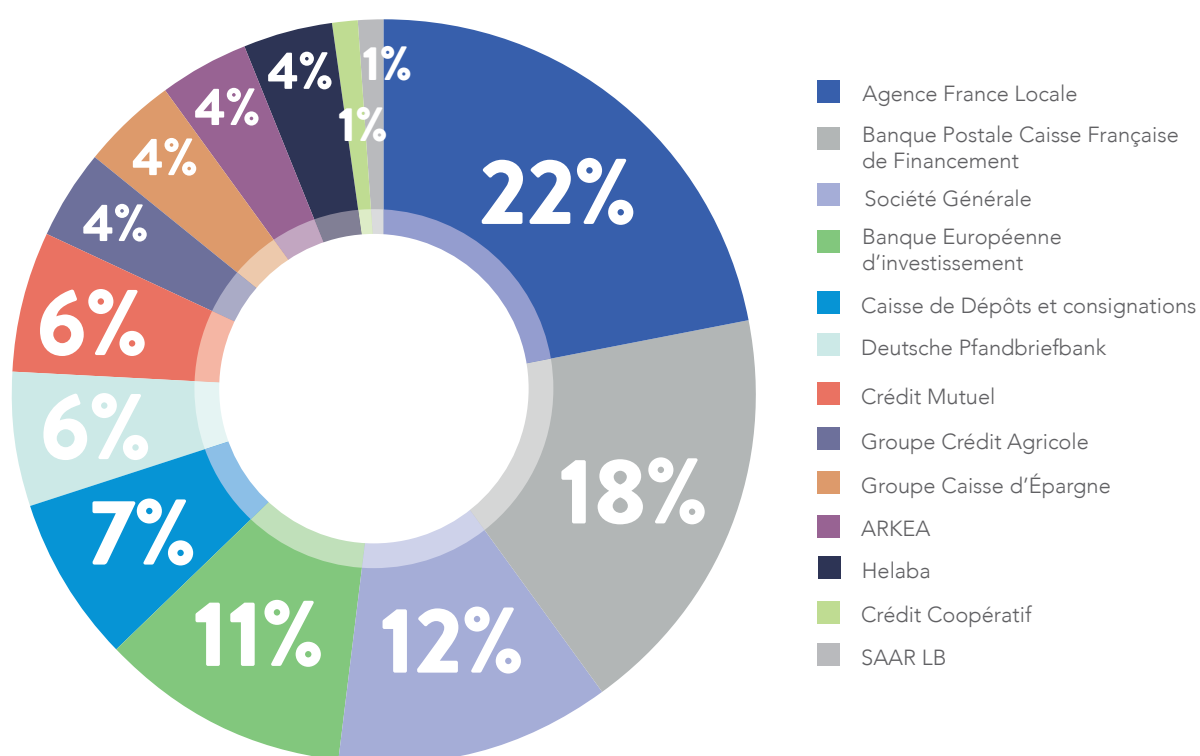
Exercice	Taux moyen	Encours 01/01	Annuités	Intérêts	Capital
2024	3,03%	332 128 587,47	39 176 283,44	9 277 496,08	29 898 787,36
2025	2,27%	317 229 800,11	37 382 482,63	7 899 437,28	29 483 045,35
2026	2,19%	287 746 754,76	33 364 578,83	6 213 939,68	27 150 639,15
2027	2,22%	260 596 115,61	32 713 238,61	5 561 669,09	27 151 569,52
2028	2,27%	233 444 546,09	32 215 359,96	5 062 856,91	27 152 503,05
2029	2,32%	206 292 043,04	28 328 019,43	4 591 246,05	23 736 773,38
2030	2,39%	182 555 269,66	25 336 552,50	4 182 172,31	21 154 380,19
2031	2,45%	161 400 889,47	24 283 286,66	3 794 629,59	20 488 657,07
2032	2,52%	140 912 232,40	23 871 116,09	3 381 512,19	20 489 603,90
2033	2,62%	120 422 628,50	21 723 247,72	2 966 027,09	18 757 220,63
2034	2,71%	101 665 407,87	21 337 269,33	2 579 095,66	18 758 173,67
2035	2,80%	82 907 234,20	18 997 284,28	2 177 049,55	16 820 234,73
2036	2,88%	66 086 999,47	13 651 449,22	1 799 616,15	11 851 833,07
2037	2,88%	54 235 166,40	10 938 506,74	1 503 340,34	9 435 166,40
2038	2,83%	44 800 000,00	9 782 134,48	1 232 134,48	8 550 000,00
2039	2,75%	36 250 000,00	9 510 850,03	960 850,03	8 550 000,00
2040	2,69%	27 700 000,00	9 250 198,43	700 198,43	8 550 000,00
2041	2,62%	19 150 000,00	8 506 068,73	456 068,73	8 050 000,00
2042	2,55%	11 100 000,00	6 542 355,24	242 355,24	6 300 000,00
2043	2,51%	4 800 000,00	3 650 242,24	100 242,24	3 550 000,00
2044	2,63%	1 250 000,00	1 282 822,12	32 822,12	1 250 000,00

## Plan d'extinction de la dette (hors nouveaux emprunts prévisionnels)



## Répartition de la dette par prêteurs

Prêteurs	Encours au 01/01/2024	%	Nbre de contrats
Agence France Locale	72 066 666,58	21,70%	6
Banque Postale - Caisse Française de Financement Local	58 749 999,73	17,69%	7
Société Générale	39 250 000,00	11,82%	3
Banque Européenne d'Investissement	36 000 000,00	10,84%	1
Caisse des Dépôts et Consignations	24 492 329,62	7,37%	3
Deutsche Pfandbriefbank	20 800 000,23	6,26%	3
Crédit Mutuel	19 000 000,00	5,72%	1
Groupe Crédit Agricole	14 999 999,33	4,52%	4
Groupe Caisse d'Épargne	13 333 333,24	4,01%	4
ARKEA	12 666 666,65	3,81%	3
Helaba	11 999 999,91	3,61%	3
Crédit Coopératif	4 769 592,12	1,44%	2
SAAR LB	4 000 000,06	1,20%	1
<b>TOTAL</b>	<b>332 128 587,47</b>		<b>41</b>



La gestion de la dette de la ville de Strasbourg repose sur un recours à des établissements de crédit variés, une structuration diversifiée de la dette (produits standards, produits structurés – taux fixes, taux variables) pour atténuer l'exposition au risque de taux et la mobilisation de produits simples et visibles à long terme.

Pour l'année 2024, compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg aura recours le cas échéant à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La collectivité poursuivra une politique de recours à l'emprunt visant à :

- limiter le volume global de la dette et des charges financières
- limiter les risques liés à la qualité des emprunts contractés, en continuant à n'utiliser que des produits financiers simples et garantissant une visibilité de moyen terme d'évolution des taux.

Elle continuera à diversifier son risque entre taux fixes et taux indexés comme elle l'a toujours fait, et souscrita des prêts uniquement classés de A1 à B1.

Les prévisions de charge de la dette pour 2024 s'établissent à :

- **30,5 M€** en section d'investissement pour l'amortissement du capital, contre un montant de 29 M€ au BP 2023,
- **10,7 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts réglés à l'échéance, contre un montant de 6,9 M€ au BP 2023,
- **0,4 M€** en section de fonctionnement pour les intérêts courus non échus contre un montant de 0,5 M€ au BP 2023.

## L'Agence France Locale

L'Agence France Locale (AFL) a été créée par la loi du n°2013-672 du 26 juillet 2013 afin de permettre aux collectivités locales de se doter d'un outil de financement né de leurs volontés, piloté par elles et au service exclusif de leurs investissements.

La ville de Strasbourg est membre et actionnaire de l'Agence depuis le 24 juin 2019.

L'AFL compte aujourd'hui **776 membres** dont 13 départements, 582 communes, 15 métropoles, 39 communautés d'agglomération, 60 communautés de communes, 5 régions, 9 communautés urbaines, 2 collectivités d'Outre-mer, 6 établissements publics territoriaux et 45 syndicats intercommunaux.

La Ville continuera en 2024 à consulter l'AFL pour ses besoins d'emprunts, au même titre que l'ensemble des établissements bancaires habituels.

Près de **9 milliards d'euros** ont été prêtés par l'Agence à ses membres depuis sa création, ce qui représente 25% de la dette des collectivités. C'est le 4<sup>e</sup> prêteur des collectivités françaises en 2022.

L'Agence France Locale poursuit son développement avec une croissance de son activité sans précédent en 2023, des fonds propres qui augmentent encore avec l'arrivée des nouveaux membres (177 nouveaux membres en 2023) et des résultats qui continuent à s'améliorer.

## B / LA DETTE GARANTIE

Outre sa dette propre, la ville de Strasbourg a contracté des engagements au bénéfice de tiers se traduisant par une **dette garantie dont l'encours s'élève à 83,5 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2024**, correspondant à une annuité de 6,7 M€ versée par les débiteurs en 2024.

Globalement, l'encours garanti est réparti entre 15 bénéficiaires, parmi lesquels cinq organismes représentant **89%** du total garanti :

Association Rhéna	50,8 M€
S.P.L Deux Rives	11,2 M€
Association Les Maisons de la Croix	5,2 M€
S.C.I Chanoine Spitz	4,1 M€
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3,3 M€

Le solde est partagé entre des établissements de santé, des associations à vocation sociale ou éducative.

L'encours de dette garantie entre dans le cadre des règles prudentielles fixées par la loi Galland, et plus particulièrement celle plafonnant à 50 % des recettes réelles de fonctionnement le montant des annuités de la dette propre additionné aux annuités de la dette garantie.

Ce ratio ressort pour 2023 à **9,95%**, soit une valeur en hausse par rapport à celle de 2023 qui s'établissait à 9,10 %.

Aucune garantie accordée par la Ville n'a été mise en jeu en 2023.

### État récapitulatif de la dette garantie par la Ville de Strasbourg du 01/01/2024 au 31/12/2024

Organisme bénéficiaire	Montant de l'emprunt	Encours au 01/01/2024	Intérêt	Amortissement	Annuité
S.E.R.S	2 096 983,10	108 093,00	3 567,07	108 093,00	111 660,07
Établissement des Diaconesses	6 200 000,00	1 965 510,65	45 781,59	261 577,68	307 359,27
Association "Entre-Aide aux Personnes Agées"	125 000,00	9 374,63	236,32	6 250,02	6 486,34
S.C.I Chanoine Spitz	7 562 500,00	4 139 533,70	71 302,50	400 775,61	472 078,11
Clinique Adassa	4 375 000,00	426 914,62	11 026,59	239 558,78	250 585,37
Association AURAL (association pour l'utilisation du rein artificiel en Alsace)	3 000 000,00	33 333,63	175,01	33 333,63	33 508,64
Association Les Maisons de la Croix	10 480 000,00	5 231 250,00	135 244,39	461 000,00	596 244,39
Association ARSEA (association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation)	3 648 710,10	2 558 835,55	81 099,16	189 543,40	270 642,56
Fondation Vincent de Paul	3 503 962,00	1 014 488,19	25 879,92	154 705,14	180 585,06
Association Rhéna	65 900 000,00	50 810 247,75	1 035 408,68	2 440 269,04	3 475 677,72
Association l'Étage Club des jeunes	2 850 000,00	1 950 543,00	22 169,91	185 956,13	208 126,04
S.P.L Deux Rives	11 863 993,50	11 200 542,93	270 059,10	268 739,16	538 798,26
DOMIAL ESH	164 844,00	137 781,86	2 563,66	5 725,38	8 289,04
S.C.I Vatelot (école Doctrine Chrétienne)	3 500 000,00	3 307 536,04	51 693,23	167 850,92	219 544,15
OPHEA	681 788,00	587 335,31	6 448,62	30 957,28	37 405,90
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>125 952 780,70</b>	<b>83 481 320,86</b>	<b>1 762 655,75</b>	<b>4 954 335,17</b>	<b>6 716 990,92</b>

# 4. LE BUDGET LU AUTREMENT

## A. L'ANALYSE ODD, I4CE DU BUDGET

L'objectif de cette lecture différente du budget est de permettre d'appréhender le budget de fonctionnement et d'investissement opérationnel à travers plusieurs prismes : d'abord les objectifs de développement durables, qui permettent de classer les différentes dépenses en fonction des 18 objectifs cités ci-dessous, en investissement et pour la première fois en section de fonctionnement. Ensuite, l'analyse d'I4CE qui permet de classer ces mêmes dépenses en fonction de leur impact sur le climat en investissement et en fonctionnement.

### Répartition des dépenses d'équipement par objectifs de développement durable

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté 17 Objectifs de Développement Durable qui fixent un cadre d'action commun, multi-acteur et multi-échelles. C'est un agenda à l'horizon 2030 pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Ces 17 objectifs de développement durable (ODD) forment un cadre de suivi universel décliné en 169 cibles et associées à près de 240 indicateurs de suivi.



**La France a adopté sa propre feuille de route le 20 septembre 2019 pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030<sup>(1)</sup>. Elle distingue 6 priorités :**

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous
2. Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale
6. Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité

(1) <https://www.agenda-2030.fr/a-la-une/actualites-a-la-une/article/feuille-de-route-de-la-france-pour-l-agenda-2030>

Un premier « État des Lieux de la France 2020 – Transformer la société par les Objectifs de Développement Durable » a été publié le 1<sup>er</sup> décembre 2022<sup>1</sup>. Il révèle les questions prioritaires pour la société dans le but de dresser un portrait systémique de la situation de la France, sous le prisme des ODD.

Strasbourg s'inscrit dans cette dynamique depuis 2018 et a décidé de territorialiser ce cadre des ODD, convaincue d'une part de la nécessité d'une approche transversale large pour construire la ville de demain et consciente d'autre part que l'action locale est décisive pour contribuer à l'atteinte des objectifs globaux telle que l'urgence climatique. Le principal levier de l'action, constitué par le budget, a fait l'objet d'un développement méthodologique interne unique mais remarqué au niveau national et international. Elle a donné lieu à une fiche de bonne pratique sélectionnée par l'ONU<sup>2</sup>.

**Cette méthode nécessite au préalable d'avoir défini une cartographie de l'action propre à chaque territoire** en ne retenant parmi les 169 cibles onusiennes que celles qui sont actionnées par la collectivité. Ainsi, à Strasbourg, ce sont 125 cibles qui sont mises en œuvre, soit 74 % des cibles internationales. Parfois celles-ci peuvent être réécrites en fonction des objectifs politiques locaux. Ensuite, cette base a été complétée par des cibles dites « locales » car politiquement importantes pour le territoire mais aussi exemplaires au regard des enjeux globaux. Elles sont insérées dans un objectif, numérotées en fin de liste des cibles numériques.

- 3.10: « Lutter contre les nuisances sonores »
- 3.11: « Développer l'activité physique pour favoriser l'épanouissement des jeunes, le bien-être de tous et l'espérance de vie des personnes fragiles ou en rémission de maladie »
- 8.11: « Favoriser le rayonnement européen et international de Strasbourg et de son territoire »
- 11.10: « Développer les mobilités actives »
- 16.11: « Assurer la sécurité publique et civile »

Enfin, soutenant la revendication internationale pour la création d'un ODD dédié à la Culture et au regard de l'importance de cet enjeu, à Strasbourg comme en France, le 18<sup>e</sup> ODD "Accès à la culture", a été créé.

**La cartographie budgétaire ODD du territoire** s'appuie sur cet état de l'action, pour transposer les investissements et le budget de fonctionnement annuels vers les 138 cibles d'action locale et leurs 18 ODD de la manière suivante :






- Relier la dépense aux cibles: sur la base de la liste des inscriptions, chaque ligne de crédit est reliée à 1 ou 2 ou 3 cibles correspondantes. La première cible est dite « cible principale », les autres sont des « cibles secondaires ». La cible principale est déterminée en fonction de la vocation finale de l'opération. Les cibles secondaires sont déterminées en fonction d'un ou deux impacts complémentaires de la dépense sur d'autres cibles, identifiés effectivement par la nature du projet.
- Affecter les montants: le montant de la ligne de crédit est réparti de manière proportionnelle aux ODD ciblés. Il s'agit bien d'une répartition non comptable des crédits mais proportionnelle avec prime majoritaire selon une des règles les plus appliquée en politique, la loi d'Hondt. Ainsi, la première cible, dite principale, se voit affectée de 50 % du montant de la ligne de crédit. Les 50 % restants sont répartis entre l'ensemble des cibles impactées (y compris la cible principale). Cela donne la répartition proportionnelle suivante :

Nb de cibles liées	Cible principale	Cibles secondaire 1	Cible secondaire 2
1	100 %		
2	75 %	25 %	
3	66,6 %	16,6 %	16,6 %

(1) [https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?\\_lg=fr-FR](https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/797293/etat-des-lieux-de-le-france-2020-transformer-la-societe-par-les-objectifs-de-developpement-durable?_lg=fr-FR)  
(2) <https://sdgs.un.org/partnerships/analyse-des-budgets-dinvestissement-selon-les-odd>

Depuis le rapport de développement durable 2022, les 18 ODD sont regroupés en 5 axes eux-mêmes reliés aux 3 piliers du mandat. Il est à noter que les dépenses de fonctionnement liées à la Direction des ressources humaines (administration des ressources humaines et paie) et à la Direction des finances (coordination des opérations comptables ; gestion de la dette, de la dette garantie et de trésorerie) n'ont pas été intégrées à l'analyse.

**Un rapport basé sur les 3 piliers du mandat et décliné en 5 axes :**

3 piliers du mandat	5 axes de travail	18 ODD
	Territoire bas-carbone	
Transformation écologique et économique	Résilience urbaine verte	
	Développement coopératif	
Démocratie Europe Territoire	Droits universels	
Transformation sociale	Résilience sociale	

ODD	Fonctionnement	Investissement
<b>PILIER TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE</b>	<b>69,39 M€</b>	<b>83,52 M€</b>
<b>AXE TERRITOIRE BAS CARBONE</b>	<b>9,86 M€</b>	<b>37,33 M€</b>
07 - Recours aux énergies renouvelables	5,07 M€	9,22 M€
11 - Villes et communautés durables	4,79 M€	17,60 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	0,00 M€	10,51 M€
<b>AXE RÉSILIENCE URBAINE VERTE</b>	<b>12,96 M€</b>	<b>25,14 M€</b>
03 - Accès à la santé	0,23 M€	4,26 M€
06 - Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	1,19 M€	0,23 M€
11 - Villes et communautés durables	9,97 M€	19,56 M€
13 - Lutte contre le changement climatique	0,11 M€	0,00 M€
15 - Protection de la faune et de la flore terrestre	1,47 M€	1,10 M€
<b>AXE DÉVELOPPEMENT COOPERATIF</b>	<b>46,58 M€</b>	<b>21,06 M€</b>
08 - Travail décent et croissance économique	5,87 M€	8,08 M€
09 - Industrie, innovation et infrastructures	20,74 M€	12,62 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	11,33 M€	0,36 M€
17 - Partenariat pour des objectifs mondiaux	8,64 M€	0,00 M€

ODD	Fonctionnement	Investissement
<b>PILIER DÉMOCRATIE TERRITOIRE EUROPE</b>	<b>71,65 M€</b>	<b>20,42 M€</b>
<b>AXE DROITS UNIVERSELS</b>	<b>71,65 M€</b>	<b>20,42 M€</b>
01 - Éradication de la pauvreté	10,79 M€	2,36 M€
05 - Égalité des sexes	1,17 M€	1,68 M€
10 - Réduction des inégalités	2,53 M€	3,90 M€
11 - Villes et communautés durables	3,46 M€	0,20 M€
16 - Justice et paix	7,34 M€	8,94 M€
18 - Culture	46,36 M€	3,35 M€
<b>PILIER TRANSFORMATION SOCIALE</b>	<b>39,31 M€</b>	<b>35,67 M€</b>
<b>AXE RÉSILIENCE SOCIALE</b>	<b>39,31 M€</b>	<b>35,67 M€</b>
02 - Lutte contre la faim	8,65 M€	2,46 M€
03 - Accès à la santé	4,12 M€	3,90 M€
04 - Accès à une éducation de qualité	24,56 M€	29,31 M€
12 - Modes de consommation et de production durables	1,97 M€	0,00 M€
<b>TOTAL</b>	<b>180,36 M€</b>	<b>139,62 M€</b>

## Pilier Transformation écologique et économique du territoire

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier représente **69,4 M€**, soit 38,5 % des crédits de fonctionnement répondant à un ODD.

- L'axe **développement coopératif** est le plus investi avec 46,6 M€ dont 20,7 M€ au titre de l'ODD 9 **Industrie, innovation et infrastructures** du fait des dépenses d'énergie et 11,3 M€ pour l'ODD 12 **Modes de consommation et de production durables** prenant en compte les achats de la collectivité.
- L'axe **résilience urbain verte** représente 13,0 M€ principalement du fait de l'ODD 11 **Villes et communautés durables** (10,0 M€) qui intègre les dépenses liées aux bâtiments (maintenance, entretien, nettoyage).
- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 9,9 M€ répartis entre l'ODD 7 **Recours aux énergies renouvelables** (5,1 M€) et l'ODD 11 **Villes et communautés durables** pour la part des dépenses liées à l'habitat.

### • 2/ Investissements

Ce pilier représente la majorité des investissements avec **83,5 M€**, soit 59,8 % du total.

- L'axe **territoire bas carbone** s'élève à 37,3 M€ avec 17,6 M€ au titre de l'ODD 11 **Villes et communautés durables** pour les opérations de construction (ex: stade de la Meinau, immeuble de la Bourse, centre administratif) et 10,5 M€ pour l'ODD 13 **Lutte contre le changement climatique** avec notamment la végétalisation des cours d'école et les opérations de rénovation énergétique.
- L'axe **résilience urbaine verte** représente 25,1 M€ dont la majorité (19,6 M€) relève de l'ODD 11 **Villes et communautés durables** avec les opérations sur l'espace public (éclairage, espaces verts, aménagements extérieurs).
- L'axe **développement coopératif** affiche 21,1 M€ répartis à hauteur de 12,6 M€ pour l'ODD 9 **Industrie, innovation, infrastructures** au titre des dépenses informatiques et d'aménagement et de 8,1 M€ pour l'ODD 8 **Travail décent et croissance économique** qui regroupe des projets de développement économique (Wacken, Manufacture, tourisme fluvial, etc.).



## Pilier Démocratie, territoire et Europe

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier bénéficie de **71,7 M€** en fonctionnement, soit 39,7% du budget de fonctionnement correspondant à un ODD, et correspond à l'axe **droits universels**. L'**ODD 18 Culture** apparaît très largement comme le plus investi avec 46,4 M€ dédiés au soutien aux associations et institutions culturelles ainsi qu'au fonctionnement des structures municipales. Vient ensuite l'**ODD 1 Éradication de la pauvreté** (10,8 M€) correspondant aux politiques de lutte contre l'exclusion et à l'accompagnement social.

### • 2/ Investissements

Ce pilier représente **20,4 M€** soit 14,6% du budget global. Ces sommes sont principalement ciblées vers l'**ODD 16 Justice et paix** (8,9 M€) qui comprend notamment le budget participatif, une partie des travaux du site Étoile et la sécurisation des espaces publics.

## Pilier Transformation sociale

### • 1/ Fonctionnement

Ce pilier correspond à l'axe **résilience sociale** et représente **39,3 M€** de crédits de fonctionnement, soit 21,8% du budget de fonctionnement répondant à un ODD. L'**ODD 4 Accès à une éducation de qualité** apparaît comme le plus investi avec 24,6 M€ prenant en compte les actions en faveur des écoles et de la petite enfance et le soutien à la Haute école des arts du Rhin. Vient ensuite l'**ODD 2 Lutte contre la faim** (8,6 M€) qui comprend notamment les dépenses liées à la restauration scolaire.

### • 2/ Investissements

Ce pilier représente **35,7 M€** d'investissements, soit 25,5% budget d'investissement répondant à un ODD. L'**ODD 4 Accès à une éducation de qualité** y est très largement majoritaire avec 29,3 M€, correspondant notamment à la construction des nouveaux groupes scolaires Meinau et Mentelin et aux interventions sur le patrimoine scolaire.

## Répartition des dépenses d'équipement selon la méthode I4CE

### • L'évaluation climat du budget: une méthode innovante

I4CE (*Institute for Climate Economics*) est un *think tank* français spécialisé dans la finance verte qui a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités (Eurométropole de Strasbourg, Ville et métropole européenne de Lille, Ville de Paris, Grand Lyon), l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

- Cette méthode est désormais publique et accessible sur un site dédié: <https://www.i4ce.org/download/evaluation-climat-des-budgets-collectivites-territoriales/>

### • À quoi sert la méthode de l'évaluation climat du budget?

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses incluses dans le budget d'une collectivité. Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Ses résultats permettent d'éclairer les arbitrages budgétaires en ce qu'ils évaluent la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques.

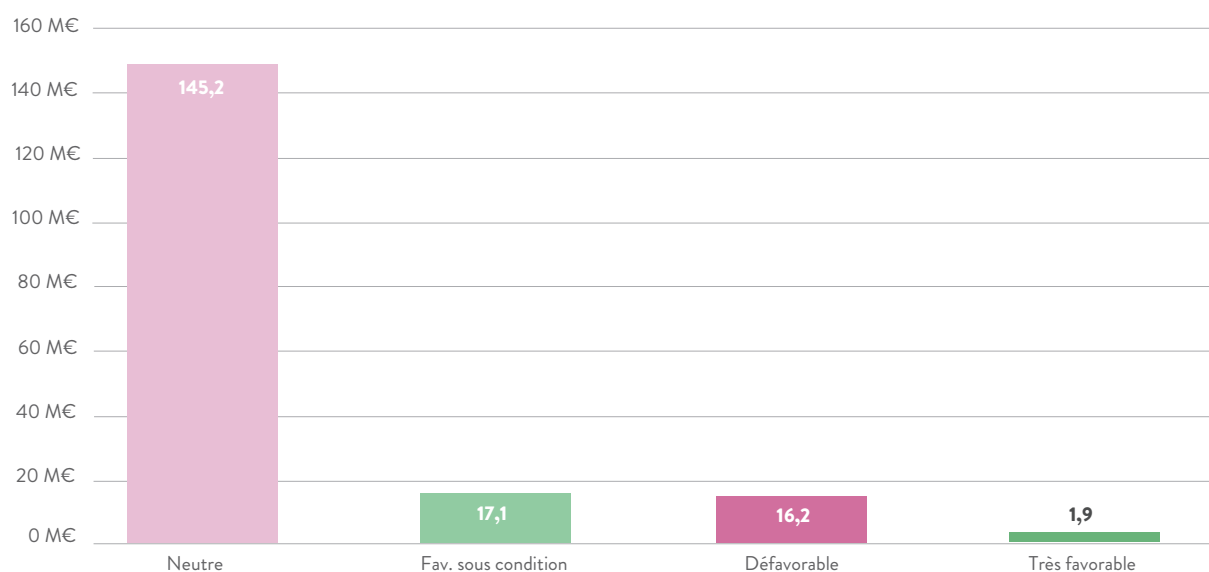
**La méthode I4CE vise à répondre à une seule question: est-ce que la dépense inscrite sur cette ligne va permettre de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre?** Et si oui, de façon significative, c'est-à-dire conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Strasbourg a déjà testé cette méthode sur les comptes administratifs 2019 de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg (investissement et fonctionnement) lors du travail exploratoire de mise au point de la méthode en 2020 et lors de la présentation de la section investissement des BP 2022 de la Ville et de l'Eurométropole. Ici, la méthode a été appliquée sur le BP 2024 des deux collectivités, pour la section d'investissement et pour la section de fonctionnement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

En appliquant la méthode I4CE, il convient de sortir de l'analyse les dépenses correspondant soit à des remboursements de masse salariale (y compris indemnités, cotisations, retraites, etc.), soit à diverses écritures comptables.

Le total des dépenses prises en compte est ainsi de **180,4 M€**.

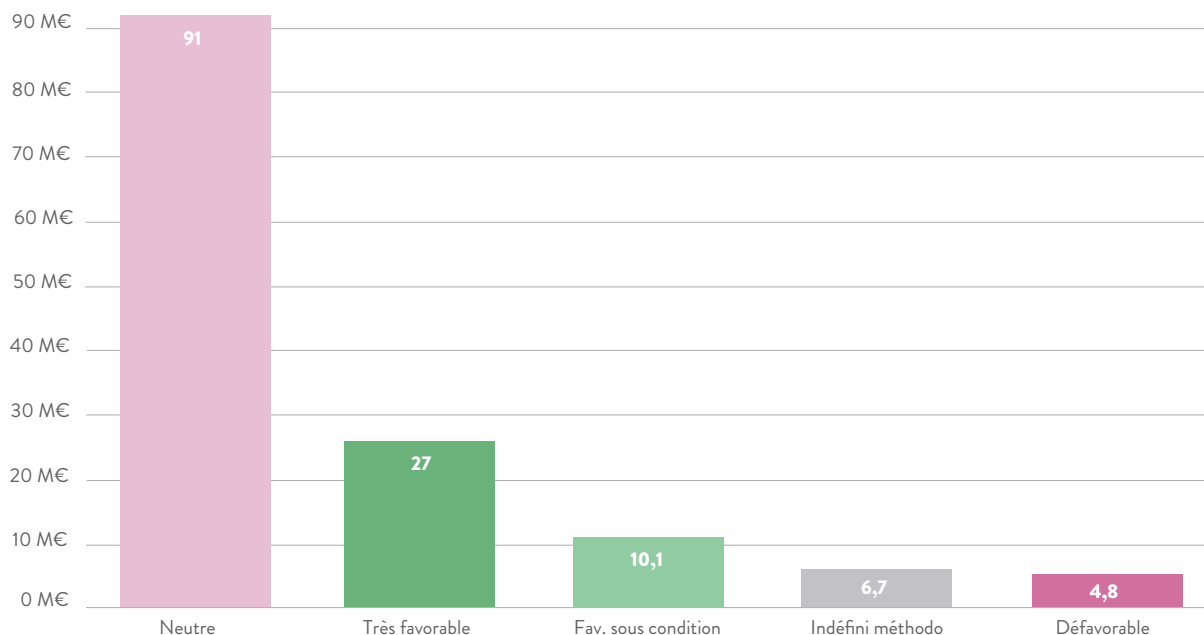


- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 1,9 M€, soit 1,1%** du total. Elles concernent principalement les espaces verts et de nature, l'écologie urbain et l'agriculture périurbaine. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte du plan climat de la ville.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 17,1 M€, soit 9,5%** du total. Elles concernent principalement les achats d'énergie renouvelable (contrats 100 % électricité verte et part de renouvelable dans les réseaux de chaleur alimentant les bâtiments municipaux), l'éclairage public, la végétalisation de l'espace public et la part végétarienne des repas en restauration scolaire.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 145,2 M€, soit 80,5%** du total. Elles correspondent au fonctionnement des grandes politiques publiques municipales (éducation, petite enfance, culture, animations dont Marché de Noël, santé et solidarité, sport, etc.). Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 16,2 M€, soit 8,9%** du total. Elles concernent principalement l'achat d'énergie fossile (carburant, gaz et part fossile du chauffage urbain) ainsi que les opérations de voirie (parkings, stationnement) et les transports divers (transfert des parlementaires, logistique et manutentions diverses). Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Principaux résultats pour la ville de Strasbourg / BP 2023 investissement opérationnel (137,9 M€).

L'application de la méthode permet d'obtenir les résultats suivants :



- Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 27,0 M€, soit 19,3% du total** des investissements. Elles concernent principalement la rénovation énergétique du patrimoine municipal, l'éclairage public, le programme d'acquisition de véhicules propres et une partie de l'aménagement des espaces verts. Ces opérations constituent une réelle avancée dans l'atteinte des objectifs du plan climat de la Ville.
- Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 10,1 M€, soit 7,3% du total** des investissements. Elles concernent principalement les opérations de végétalisation et de déminéralisation des cours d'école et d'espaces publics (projets Espex), l'acquisition de matériel informatique performant (en remplacement de matériel énergivore) ainsi que divers travaux liés aux espaces verts.
- Les dépenses considérées comme **neutres s'élèvent à 91,0 M€, soit 65,2% du total** des investissements. Ces dépenses sont la majorité des dépenses d'investissements de la Ville. Elles concernent par exemple les dépenses liées aux acquisitions foncières ou immobilières, la construction ou l'amélioration fonctionnelle des bâtiments, les opérations sportives (terrains, gymnases, centres sportifs, matériel...) ou culturelles-patrimoniales. Ces opérations sont globalement « neutres » car elles n'ont pas d'impact significatif sur le climat.
- Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 4,8 M€, soit 3,4% du total** des investissements. Elles concernent principalement les dépenses informatiques et équivalentes (plan numérique des écoles, reprographie...), les terrains de foot en synthétique et les dépenses liées à la voirie ou à l'usage de la voiture. Ces dépenses vont à l'encontre de la Stratégie Nationale Bas Carbone (et donc du plan climat de la Ville).
- Les dépenses considérées comme **indéfinies s'élèvent à 6,7 M€, soit 4,8% du total** des investissements. D'un point de vue méthodologique, une partie de ces dépenses sont classées en « indéfinies » lorsque leur impact sur le climat n'est pas évaluable. Il s'agit par exemple des dépenses d'infrastructures et des opérations globales de renouvellement urbain.

## B. FOCUS SUR L'ANALYSE DES DÉPENSES DE TRAVAUX BÂTIMENTAIRES

Les différents types de travaux sont répartis selon les catégories suivantes :

- Neuf
- Restructuration globale (énergie, accessibilité, sécurité) (RG)
- Rénovation globale avec extension (RGX)
- Rénovation énergétique (RE)
- Rénovation patrimoniale (RP)
- Rénovation patrimoniale partielle incluant de la rénovation énergétique (étanchéité / couverture) (RGP)
- Autres (rénovation multiples, mises aux normes)

En lien avec la direction de l'architecture et du patrimoine, une évaluation I4CE de chaque type de travaux a pu être réalisée. Il a été décidé d'attribuer à chacun un pourcentage de dépenses considérées comme « neutres » et « très favorables » :

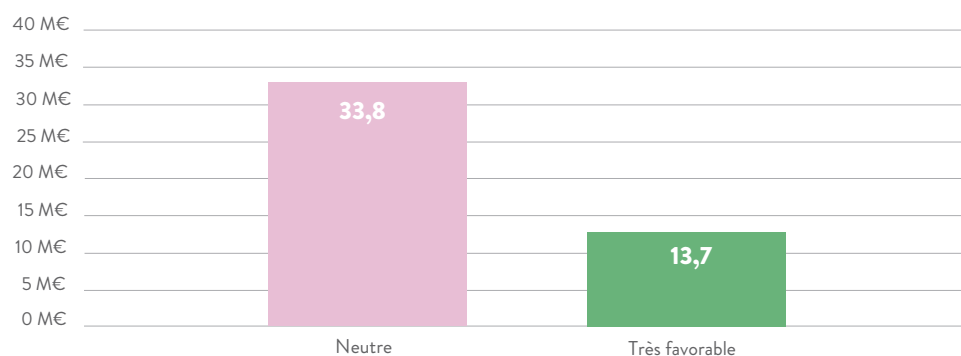
Type de travaux	Neutre	Très favorable
Neuf	80 - 90 %	10 - 20 %
RG	50 - 70 %	30 - 50 %
RGX	70 - 100 %	0 - 30 %
RE	10 - 30 %	70 - 90 %
RP	50 %	50 %
RGP	50 %	50 %
Autres	80 - 90 %	10 - 20 %

Cette cotation comporte des plages car indépendamment du type de travaux, une analyse au cas par cas vient préciser l'impact climatique de la dépense considérée.

L'ensemble des dépenses par type de travaux est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Type de travaux	Total		Neutre		Très favorable	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Neuf	16,47 M€	34,6%	14,81 M€	43,8%	1,66 M€	12,1%
RG	16,26 M€	34,2%	11,10 M€	32,8%	5,16 M€	37,6%
RE	6,45 M€	13,6%	0,66 M€	1,9%	5,79 M€	42,2%
RGX	5,01 M€	10,5%	4,55 M€	13,5%	0,45 M€	3,3%
Autres	3,13 M€	6,6%	2,57 M€	7,6%	0,56 M€	4,1%
RP	0,12 M€	0,3%	0,06 M€	0,2%	0,06 M€	0,5%
RGP	0,10 M€	0,2%	0,05 M€	0,1%	0,05 M€	0,4%
<b>Total</b>	<b>47,54 M€</b>	<b>100%</b>	<b>33,81 M€</b>	<b>100%</b>	<b>13,73 M€</b>	<b>100%</b>

Au global, les dépenses de travaux représentent **33,8 M€ (71%) de dépenses considérées comme neutres et 13,7 M€ (29%)** de dépenses très favorables.



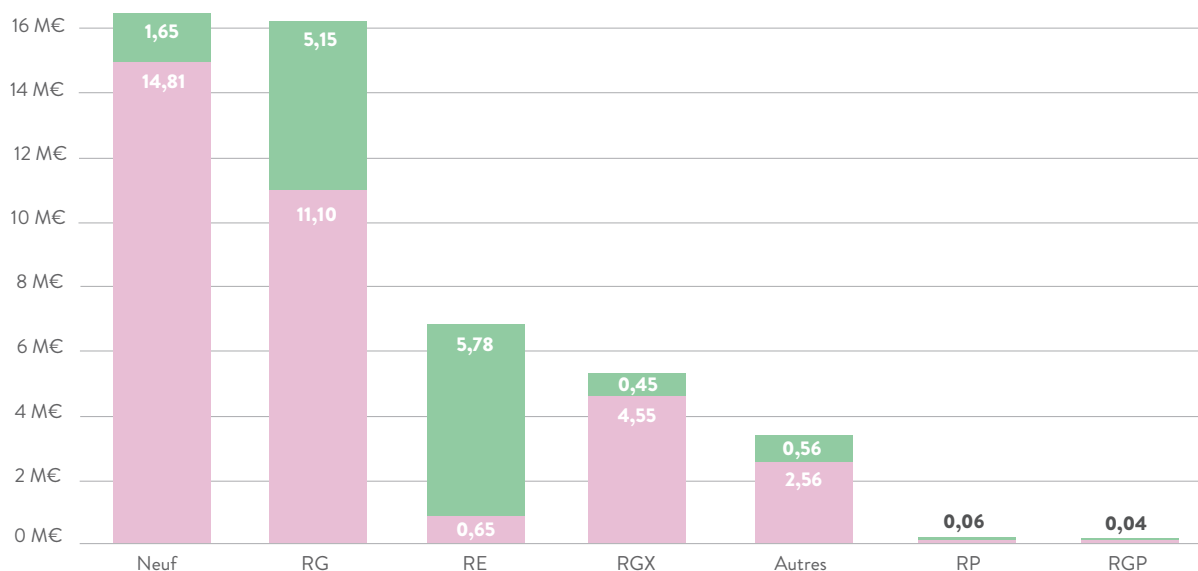
La construction de bâtiments neufs représente **16,5 M€** (35 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (1,7 M€). Celle-ci correspond aux standards élevés d'isolation des nouveaux bâtiments qui permettent des économies d'énergie. C'est le cas par exemple des nouveaux groupes scolaires Mentelin ou Meinau.

Des restructurations globales sont prévues à hauteur de **16,3 M€** (34 %) avec une **part modérée de dépenses très favorables** (5,2 M€) qui correspondent aux émissions non émises par le choix de rénover plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Il s'agit entre autres des travaux de la Manufacture ou encore de l'agrandissement de la jauge de la Laiterie.

Les travaux de rénovation énergétique s'élèvent à **6,5 M€** (14 %) avec une **part importante de dépenses très favorables** (5,8 M€). Par nature, ce type de travaux vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments même s'il nécessite des ressources, ce qui explique qu'une petite partie soit classée en neutre. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur l'ensemble du patrimoine municipal avec par exemple le groupe scolaire Schwilgué ou la Cité de la Musique et de la Danse.

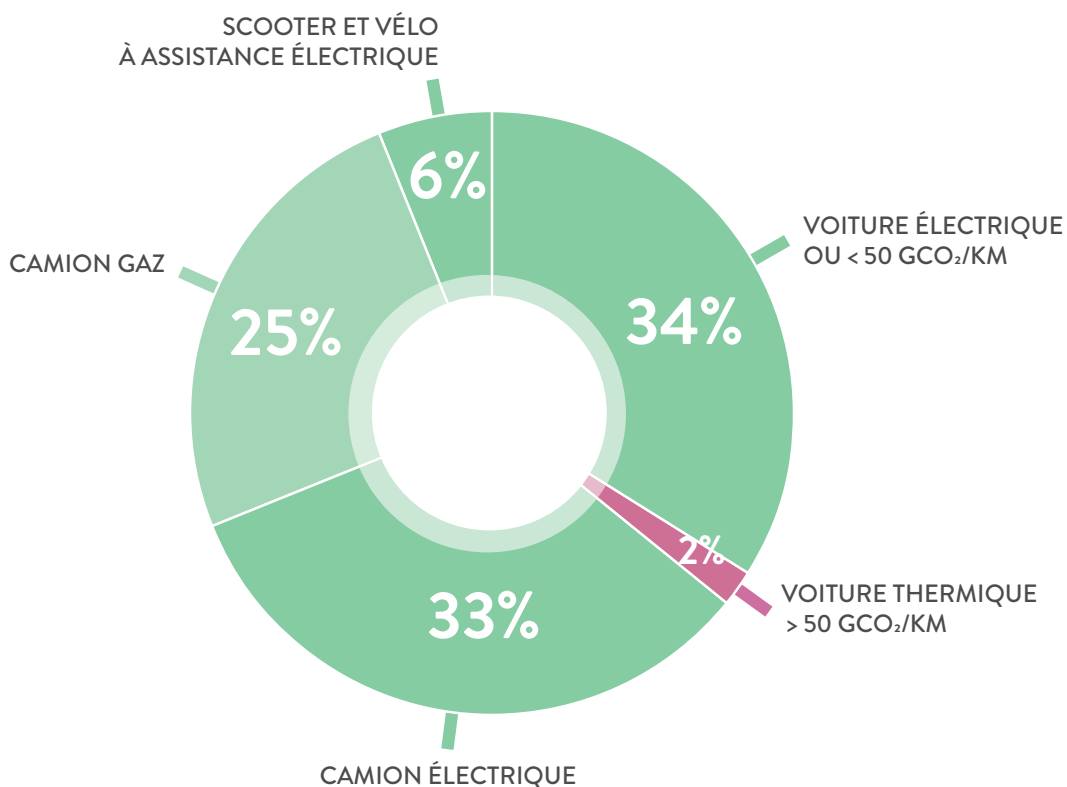
Les rénovations avec extension représentent **5 M€** (11 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,5 M€). Dans les faits, les extensions sont traitées de la même manière que les constructions neuves car elles contribuent dans le même ordre d'idée aux émissions de gaz à effet de serre. Ce type de travaux concerne notamment la rénovation du stade de la Meinau à laquelle la Ville participe.

Les dépenses classées en autres s'établissent à **3,1 M€** (7 %) avec une **faible part de dépenses très favorables** (0,6 M€). Cette catégorie regroupe des mises aux normes, des travaux patrimoniaux et des rénovations diverses (hors rénovation énergétique). Il s'agit par exemple de la rénovation et de la mise en sécurité de l'immeuble de la Bourse. Ces dépenses sont considérées comme globalement neutres sur le climat.







## C. FOCUS SUR LES PROGRAMMES D'ACQUISITION DE VÉHICULES

Les acquisitions de véhicules sont inscrites à hauteur de 4,3 M€ au BP 2024. La répartition prévisionnelle des types de véhicules achetés est la suivante :



La catégorisation I4CE des dépenses liées à l'acquisition de véhicules est synthétisée dans l'infographie suivante :

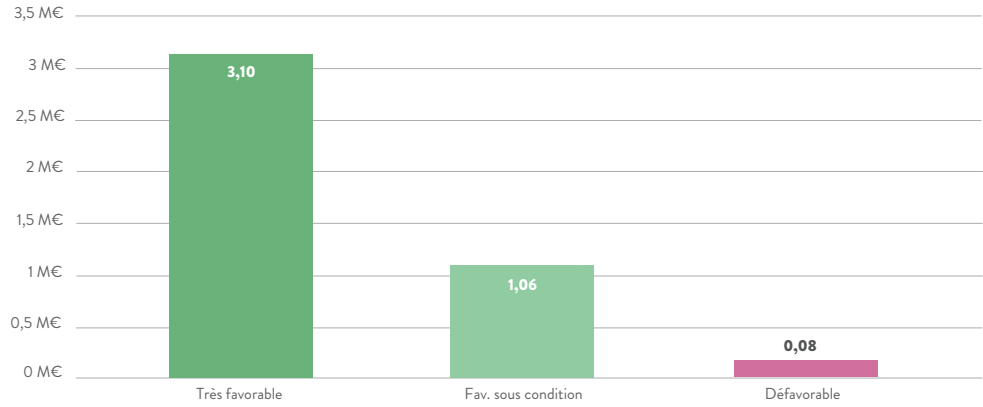
ACHAT DE VÉHICULES

	TRÈS FAVORABLE	PLUTÔT FAVORABLE	DÉFAVORABLE
	moins de 50gCO <sub>2</sub> /km		plus de 50gCO <sub>2</sub> /km
	électrique	gaz ou hybride	diesel ou essence
	électrique ou actif		fossile
	électrique ou moins de 50gCO <sub>2</sub> /km	gaz ou hybride	diesel ou essence

Les dépenses considérées comme **très favorables s'élèvent à 3,1 M€ (73%)** et vont être consacrées à l'achat voitures électriques ou faiblement émettrices, de camions et scooters électriques et de vélos à assistance électrique.

Les dépenses considérées comme **favorables sous conditions s'élèvent à 1,1 M€ (25%)** et concernent l'acquisition de camions roulant au gaz.

Les dépenses considérées comme **défavorables s'élèvent à 0,1 M€ (2%)** et concernent l'achat de voitures thermiques.



## D. LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

La ville de Strasbourg est depuis 2022 l'une des bénéficiaires d'un projet d'envergure européenne visant à "promouvoir l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques et à développer la budgétisation sensible au genre". Dit autrement, la ville expérimente pendant la durée du projet différentes manières de (mieux) prendre en compte l'égalité de genre dans ses actions de court et de long terme.

### LE PROJET EUROPÉEN #GENDERFLAGSHIP EN QUELQUES CHIFFRES :

<b>30 MOIS</b> (fin en mars 2025)	<b>310 JOURS</b> d'expertise financés par la commission européenne, via Expertise France	<b>7 BÉNÉFICIAIRES</b> (3 landers allemands, Irlande, Grèce, Roumanie, Portugal, Italie, ville de Strasbourg)	<b>10 CHANTIERS OUVERTS</b> pour la ville de Strasbourg	<b>13</b> directions engagées
--------------------------------------	---	--	--	----------------------------------

Sur ce projet, l'ambition des élu-es est claire : rendre la démarche irréversible et que la prise en compte des enjeux de genre s'inscrive de manière pérenne dans les pratiques.

Il s'agit notamment d'intégrer la **Budgétisation Sensible au Genre** dans le cycle budgétaire de la ville de Strasbourg pour en faire, à terme, un outil d'aide à la décision et de transformation des politiques publiques.

## Le BP 2024 vu avec les lunettes de l'égalité

La première étape de la démarche consiste à "trier" les dépenses, c'est ce que qu'on appelle la catégorisation. Ainsi, les dépenses sont classées selon 3 catégories :

0 = neutres, non sensible au genre,

1 = susceptible d'être sensible au genre,

2 = politique favorisant l'égalité de genre

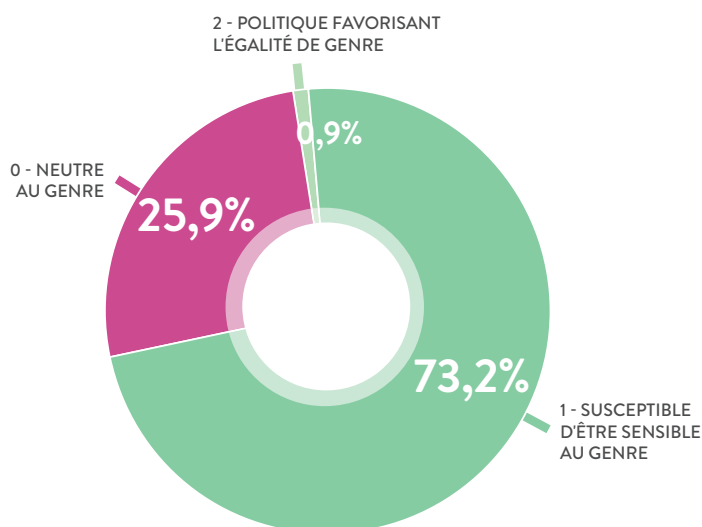
Après une amorce de catégorisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du BP 2023, le BP 2024 de la ville a fait l'objet d'une validation complète de la catégorisation. À noter que cette année, il a été demandé aux directions de rendre plus visibles les crédits alloués aux actions dédiées et/ou favorisant l'égalité de genre (catégorie 2) car ces budgets sont trop souvent fondus dans des lignes budgétaires et donc non valorisés.





## FONCTIONNEMENT

Précision : Le périmètre des dépenses de fonctionnement est le même que celui des objectifs de développement durables et des indicateurs I4CE, correspondant aux dépenses hors finances et ressources humaines, soit un montant de **180,4 M€**.



On note une nette évolution des catégories 1 et 2 par rapport au BP 2023.

Le travail mené dans chaque direction a permis de mieux mettre en avant toutes les initiatives portées en faveur de l'égalité de genre. Ainsi, les dépenses de catégorie 2 qui représentaient 0,5 % du BP 2023 (927 500 €), représentent cette année 0,9 % (1 635 800 €) du BP 2024.

**Exemple :** Dans la catégorie 2, on va trouver les dépenses réalisées en faveur des associations féministes, les dépenses pour lutter contre la précarité menstruelle ou encore des dépenses de la direction de la culture pour des expositions dédiées à la mise en valeur du matrimoine.

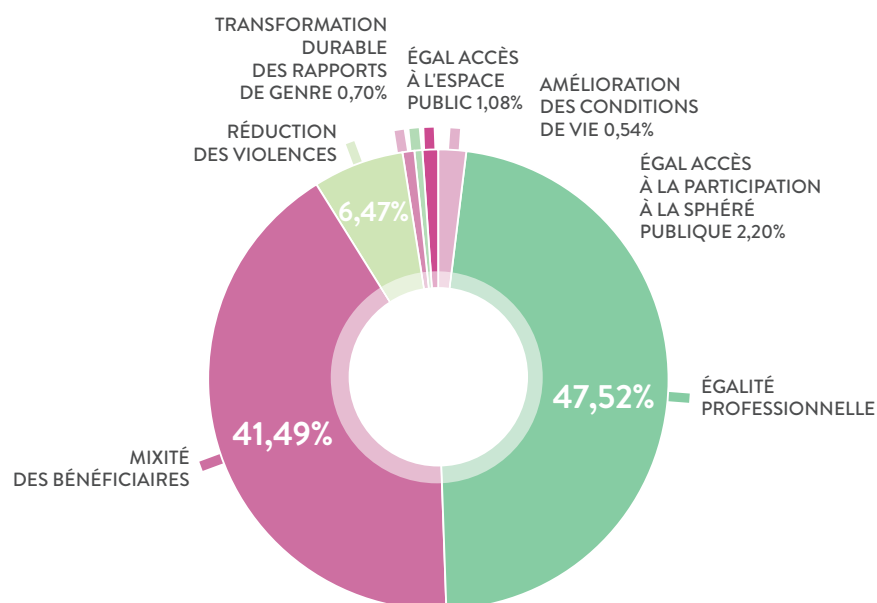
De même, les dépenses susceptibles d'avoir un impact sur l'égalité femmes-hommes ont été mieux appréciées et représentent désormais 73,2 % du budget (contre 63,5 % en 2023).

Ce travail réalisé dans le cadre de la préparation du BP 2024 permet de mettre en visibilité le chemin qu'il reste à réaliser : si désormais l'impact potentiel des dépenses est connu, il reste à l'objectiver. La prochaine étape, qui s'échelonnara sur plusieurs années, va donc consister à **identifier les données** clés permettant de révéler les impacts réels des politiques publiques portées par la ville sur les strasbourgeois et les strasbourgeoises.

**Exemple :** les dépenses réalisées pour la restauration scolaire, la maintenance des musées ou encore le soutien au sport de haut niveau ont été catégorisées "susceptibles d'être sensibles au genre" (catégorie 1). Il s'agira donc de mener une analyse approfondie pour étudier quelles sont les retombées concrètes de ces utilisations d'argent public : quel type de familles accède au service de restauration scolaire, quelles entreprises et donc profils de salarié-es assurent les prestations de maintenance, quels clubs et disciplines bénéficient du soutien financier de la ville, etc.

Pour aller plus loin, cette année le travail de catégorisation a été complété par un travail de "classification" des dépenses non neutres du point de vue du genre (catégories 1 et 2 exclusivement).

Ce travail permet de préciser les impacts genre des dépenses et notamment leur dimension transformative. Ainsi, si certaines dépenses ont un impact sur la mixité des bénéficiaires (publics, usager-es), d'autres ont plutôt un impact sur l'accès à l'espace public ou encore sur la lutte contre les stéréotypes et le sexisme.



On observe que 47,5% des dépenses de la ville susceptibles d'avoir un impact sur le genre agissent sur le champ de l'égalité professionnelle et 41,5% de ses dépenses ont un impact potentiel sur la mixité des bénéficiaires des services rendus.

L'égalité professionnelle prend une part très importante à la fois parce que la ville fait appel à des entreprises ou associations pour assurer une partie des services (accueil des 0-4 ans, accueil périscolaire, maintenance de certains bâtiments, sécurité des bâtiments, etc.) et il y a donc un enjeu important ici à ce que les entreprises qui travaillent pour la ville puissent avoir des démarches vertueuses en matière d'égalité professionnelle.

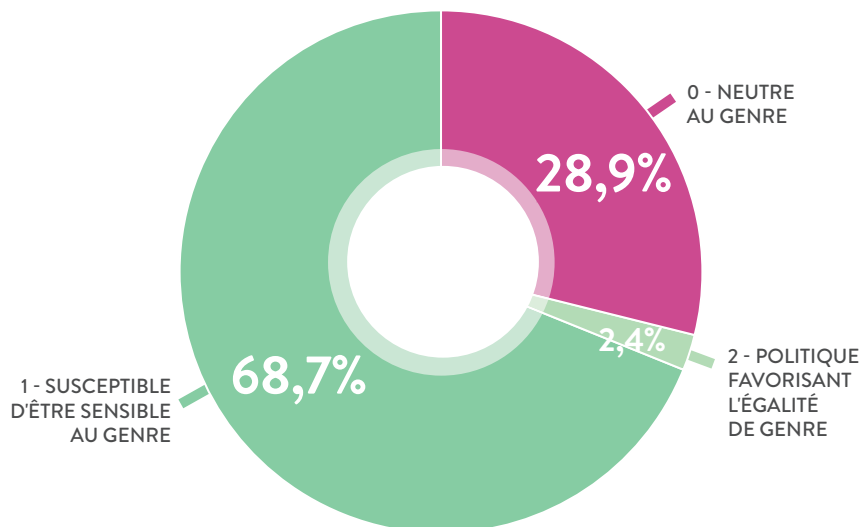
Par ailleurs, un certain nombre de services publics pris en charge par la collectivité permettent également aux femmes et aux hommes (mais notamment aux femmes) d'avoir un meilleur accès au marché du travail. Ainsi, le service de restauration scolaire a un impact sur l'égalité professionnelle dans la mesure où si ce service n'était pas rendu, cela pourrait avoir des conséquences sur l'accès à l'emploi des femmes du fait du partage inégalitaire entre les parents des tâches domestiques et de soin ou encore du fait de la composition des familles monoparentales qui ont à leur tête une femme dans 85% des cas.

Le deuxième levier de transformation des dépenses de la ville de Strasbourg porte sur la "mixité des bénéficiaires". Il s'agit ici de considérer que même si les services publics sont accessibles à toutes et tous, en réalité, on peut observer des disparités dans l'accès réel à ces services. On constate par exemple que les médiathèques ou l'offre de spectacle financés par la ville sont plus utilisés par les femmes alors que les équipements sportifs sont plus utilisés par les hommes. Il est donc intéressant de rendre visibles ces écarts, en comprendre l'origine et les réduire si des freins et sources d'empêchements sont constatés afin de garantir un accès égalitaire réel aux services.

On peut noter enfin que près de 6,5% des dépenses ont un impact potentiel sur la réduction des stéréotypes de genre et des violences sexistes et sexuelles. Il s'agit notamment des dépenses engagées pour l'organisation du colloque annuel de lutte contre les violences, mais également de toutes les dépenses de communication ou d'accueil en petite enfance qui peuvent avoir un impact très fort sur la diffusion de stéréotypes de genre, socle du sexisme ordinaire.

## INVESTISSEMENT

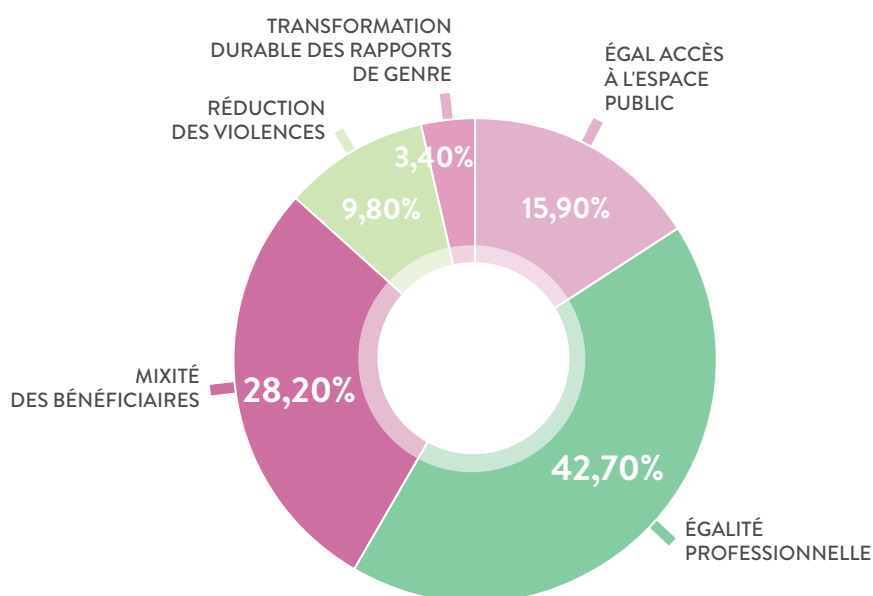
Précision : Le périmètre des dépenses d'investissement est le même que celui des objectifs de développement durables et des indicateurs I4CE, correspondant aux dépenses hors finances et ressources humaines, soit un montant de **139,6 M€**.



En investissement, les dépenses "susceptibles d'avoir un impact" (catégorie 1) progressent nettement. Elles passent de 54,5% du BP2023 à 68,7% pour le BP 2024.

**Exemples :** on retrouve dans cette catégorie les dépenses relatives au réaménagement de groupes scolaire, à la rénovation du stade de la Meinau ou encore aux projets d'éclairage public.

Les dépenses "dédiées" à l'égalité reculent légèrement. Elles représentent 2,4% des dépenses du BP2024 contre 2,9% des dépenses du BP2023. On retrouve dans cette catégorie une partie des dépenses réalisées pour végétaliser les cours d'école. Une partie de ce travail consiste également à repenser les espaces et ainsi à sortir du schéma "standard" du grand terrain de foot central au profit de plusieurs espaces, dans lesquels les enfants peuvent plus facilement se retrouver en mixité.



Dans le budget d'investissement, les dépenses ont un impact potentiel fort sur 3 enjeux clés de l'égalité de genre :

- L'égalité professionnelle (42,7% des dépenses),
- La mixité des bénéficiaires (28,2% des dépenses),
- L'égal accès à l'espace public (15,9% des dépenses).

Les explications sont les mêmes que pour le fonctionnement pour les classificateurs "égalité professionnelle" et "mixité des bénéficiaires".

En investissement, on trouve également des dépenses qui ont un réel impact sur l'égal accès à l'espace public. Ce classificateur est important car il permet de rappeler que l'aménagement de la ville, des places, des voies de circulation, des jardins doivent être pensés au prisme du genre pour tenir compte des freins existants. Ainsi, des études montrent que le sentiment d'insécurité n'est pas le même pour les femmes et les hommes dans l'espace public, surtout la nuit. On sait par ailleurs que les femmes, plus que les hommes, sont souvent accompagnées par des jeunes enfants ou des personnes âgées dans l'espace public. Ces éléments doivent être pris en compte pour concevoir des espaces accueillants pour toutes et tous et pour tous les usages.

**Exemple:** les dépenses de sécurisation de l'espace public, d'aménagement de la zone sportive du Port du Rhin ou encore d'aménagement des abords de la manufacture des tabacs ont pour levier de transformation l'égal accès à l'espace public. Ce qui signifie qu'il faudra que ces projets portent une attention particulière aux enjeux de genre, dès leur conception.

## **LES AUTRES AXES DE TRAVAIL DU PROJET #GENDERFLAGSHIP**

### **Encourager la transformation des partenaires de la ville**

En complément de l'action menée sur le budget, la ville de Strasbourg a engagé une réflexion transversale avec plusieurs directions sur les modalités d'attribution des subventions: il s'agit de travailler avec les services et bien sûr les associations pour leur permettre de (mieux) prendre en compte la dimension égalité de genre dans leurs pratiques et leur gouvernance. Ce travail aboutira à une mise en œuvre progressive de l'éga-conditionnalité (conditionnement des dépenses d'argent public à la prise en compte de l'égalité par les partenaires bénéficiaires) pour l'attribution des subventions.

**Par exemple:** à terme, les structures qui reçoivent des montants importants de subvention pourraient être invitées à proposer des actions dédiées à la promotion de l'égalité ou encore à avoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes parmi les dirigeant-es de l'association.

La ville de Strasbourg travaille également depuis le printemps 2023 au déploiement de l'éga-conditionnalité dans la **commande publique**. Si la prise en compte de la transition écologique est désormais une obligation légale, beaucoup reste à construire sur le volet social et notamment sur le volet égalité Femmes-Hommes dans les marchés publics. C'est à cela que la ville s'attèle en déployant sur des marchés « tests » :

- des clauses spéciales pour que le marché contribue à réduire les inégalités ou du moins à « ne pas nuire » à l'égalité,
- des plans de progrès pour encourager les entreprises attributaires des marchés à progresser sur le champ de l'égalité professionnelle sur le périmètre du marché.

**Par exemple:** L'entreprise attributaire du marché des équipements d'éclairage public, s'engage à sensibiliser ses équipes à la lutte contre le sexisme au travail.

### **Communiquer et sensibiliser pour convaincre**

En 2024, plus de 500 agent-es seront invité-es à suivre une sensibilisation d'1h30 sur les enjeux de l'égalité dans les politiques publiques afin de mieux prendre en compte ce sujet dans leurs pratiques du quotidien.

## 5. LE BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE

- les travaux dits du propriétaire, qu'ils soient qualifiés de charges d'investissement ou de fonctionnement;
- les travaux urgents, motivés par les objectifs de sécurité des biens et des personnes, de solidité et de salubrité de l'immeuble et de continuité du service public local d'enseignement;
- la coordination de l'achat, de l'installation et de la mise en service du premier équipement;
- le renouvellement de l'équipement des parties communes;
- le renouvellement de l'équipement de téléphonie;
- l'entretien technique de l'ensemble immobilier et sa coordination avec les travaux dits du propriétaire,
- le contrat multi-service incluant les prestations d'accueil, de nettoyage, d'entretien des espaces extérieurs, la distribution des repas ainsi que la fourniture des repas;
- les assurances dommage aux biens et responsabilité civile au titre des obligations du propriétaire;
- le recrutement et la gestion du personnel affecté au nom des trois collectivités;
- les charges indirectes communes;
- l'attribution des logements de fonction;
- le paiement de la redevance d'autorisation d'occupation temporaire et de tous les impôts auxquels est actuellement ou pourrait être assujéti le terrain mis à disposition par l'État.

### A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2024

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES DÉPENSES	Budget primitif 2021	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>1. Charges de gestion générale</b>	<b>1 055 000</b>	<b>1 165 500</b>	<b>1 275 000</b>
> Achats, Autres charges et charges externes	1 053 000	1 163 700	1 275 000
• Contrats de prestations de services (contrat multi-technique)	1 029 000	1 109 500	1 219 000
• Entretien et réparation (travaux curatifs et travaux programmés)	20 000	50 000	50 000
• Primes d'assurance	4 000	4 200	
• Autres services extérieurs (honoraires)			4 200
• Autres frais divers			1 800
> Impôts locaux (AOT)	2 000	1 800	0
<b>2. Charges de personnel</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>25 000</b>
<b>3. Dotation aux amortissements</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 220 500</b>	<b>1 325 000</b>

La section de fonctionnement est en hausse en 2024 et s'équilibre à 1,3 M€ lié à l'augmentation des coûts concernant les dépenses liées aux contrats de prestations multi-techniques et multi-services.

## BUDGET ANNEXE DE L'ÉCOLE EUROPÉENNE Exercice 2024

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE DES RECETTES	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget primitif 2024
<b>1. Produit des services du domaine et ventes diverses</b>	399 000	406 000	477 000
<b>2. Dotations et participations</b>	687 300	800 700	833 700
> Participations	687 300	800 700	833 700
• Participation de la Région Grand Est	219 835	181 385	273 560
• Participation du Département du Bas-Rhin	161 315	262 690	202 860
• Participation de la Ville de Strasbourg	306 150	356 625	357 280
<b>3. Autres produits de gestion courante</b>	13 700	13 800	14 300
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 220 500</b>	<b>1 325 000</b>

Les recettes prévisionnelles pour 2024 sont également en augmentation à 1,3 M€, la quote-part de chaque collectivité ayant augmenté pour faire face aux nouvelles dépenses (834 K€).

Elles intègrent par ailleurs 477 K€ de remboursement de la part de l'école européenne de frais de restauration scolaire payés par les familles.

## B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à hauteur de 25 K€ pour la troisième année consécutive, concernent d'éventuels travaux à effectuer sur le bâtiment.

Les recettes sont liées aux dotations aux amortissements pour 25 K€ et permettent par conséquent d'équilibrer la section d'investissement.

Les trois collectivités partenaires n'auront donc pas à contribuer pour la section d'investissement en 2024.

## 6. LE BUDGET EN UN CLIN D'ŒIL

Population INSEE	294 229 habitants population totale géographique au 1/1/2023
Effectifs	7306 postes permanents pour l'Eurométropole employeur unique, avec 58,66% de part affectée à la Ville, soit 4286 postes permanents. L'effectif est de 6716 agentes pour l'Eurométropole employeur unique, avec 58,66% de part affectée à la Ville, soit 3940 agentes pour la Ville

FONCTIONNEMENT 458,5 M€	
Dépenses	222,9 M€ de dépenses de personnel (49%)
	111,9 M€ de charge de gestion générale (24%)
	49 M€ de subventions (11%)
	11,2 M€ charges financières (2%)
	32,5 M€ divers (7%)
	31 M€ d'autofinancement (5%)
Recettes	34,7 M€ de produit des domaines et ventes (8%)
	230,5 M€ d'impôts et taxes (50%)
	72,5 M€ de reversement de fiscalité (16%)
	94,8 M€ de dotations et participations (21%)
	15,2 M€ d'autres produits de gestion courante (3%)
	10,8 M€ divers (2%)

INVESTISSEMENT 226 M€	
Dépenses	30,5 M€ de remboursement de capital (13%)
	139,6 M€ d'investissement opérationnel (62%)
	55,9 M€ d'autres dépenses (25%)
Recettes	31 M€ d'autofinancement (14%)
	17,4 M€ de subventions (8%)
	9,8 M€ de FCTVA et taxe d'aménagement (4%)
	10,5 M€ de cessions (5%)
	53,3 M€ autres recettes (24%)
	104 M€ de prévision d'emprunt (46%)

TOTAL (FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT OPÉRATIONNEL) 598,1 M€	
Dépenses par thématique	142 M€ pour l'éducation et la petite enfance (24%)
	130,3 M€ pour l'administration - patrimoine (22%)
	102 M€ pour la culture (17%)
	68,6 M€ pour l'aménagement et l'habitat (12%)
	55,3 M€ pour les opérations non ventilables (9%)
	55,1 M€ pour les solidarités, la santé et la jeunesse (9%)
	26 M€ pour le sport (4%)
	13,4 M€ pour la sécurité (2%)
5,5 M€ pour l'action économique (1%)	

**DETTE : 332 M€ D'ENCOURS DE DETTE SOIT 1 129 €/H AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024**

